



SECTION RÉGIONALE DE L'EST, Fada N'Gourma

Tél. : 40 77 74 64/65

Email: sntrvb_est@yahoo.fr

SNTRVB

Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé et de l'Action sociale.

Récépissé n° 2011-044/CAO/TGI-F/PF • ISSN 0796-8868

N°09 • août 2013 • Prix : 300 FCfa

Les Échos du Sahel

Journal d'informations régional, d'Intégration et de Développement • Tél. 40 77 77 18 • Fada N'Gourma

Puissions nous avoir le courage de changer ce qui peut l'être, la force d'accepter ce qui ne peut l'être, la sagesse pour faire la différence entre les deux !

Grand banditisme

Lire p.13-14

3 détenus meurent au camp CRS

Le MBDHP "ne peut rester sans réagir"

114 braquages et 28 403 450 CFA envolés en 6 mois.

Installation de

Kocry II

Lire p.5



sports & loisirs Lire p.15
Les parents pauvres



Décentralisation et transfert de compétences

A-t-on placé la charrue avant les bœufs ?

Lire p.7-8



Les acteurs des transferts de compétences n'ont pas eu la langue de bois.

Salubrité publique

Le compte des "brigades vertes" est au rouge

Lire p.9-10



Media Lire p.2
Bayili Saïdou au gouvernail de la RTB2-Est

Invité/SONABEL

Lire p.6



Ouattara Sokro, Chef de division Centre de Fada

BOULANGERIE NUNGU DIPEN



BP
FADA

124

40 77 01 68
N'GOURMA



Face à la presse locale

Par Toguyeni Marie, stagiaire

Samedi 8 Juin 2013, l'émission «Face à la presse locale» a reçu la directrice régionale de la douane de l'Est, Pulchérie Dabiré née Somda, accompagnée pour l'occasion par Ouangrawa Dominique, chef du bureau des douanes de Kantchari dans la Tapoa et Meda Jonas, chef du poste de douane de Pognoa dans la Kompienga. Au cours de cette émission réalisée en français, gulmacema, moooré et fulfuldé, la DR de l'une des 6 régions douanières du pays a eu 2 heures d'antenne pour expliquer aux populations de la région les missions, l'importance et la contribution de l'administration douanière au développement du pays. Une occasion dira-t-elle, «d'améliorer les relations avec les populations» en leur fournissant «plus d'élément de connaissance sur l'institution douanière». L'image la connue de la douane est celle en relation avec sa mission fiscale de perception des droits et taxes pour le budget de l'Etat. L'inspecteur divisionnaire des douanes, Pulchérie Dabiré/Somda précisera que la douane contribue chaque année à hauteur de 43% aux ressources propres intérieures de l'Etat mais également, au recouvrement des ressources pour l'Uemoa, la Cedeao, la Chambre de commerce et le BBDA. Ainsi pour cette année 2013, l'Etat à 500 milliards à recouvrir dont 1 milliard huit cent soixante quinze millions trente neuf mille quatre vingt quinze francs (1 875 039 095 F CFA) pour la région de l'Est, classée 4^{ème} contributrice.

Pour ce faire, toute marchandise qui entre ou sort du pays devrait passer par un bureau de douane pour les déclarations. Les auditeurs ont bien sûr interpellé la DR et leur préoccupations ont été vers «la cherté du dédouanement des motos» et «la corruption». Sur le second point dont la DR dit «nous entendons cela, c'est notre quotidien», elle a fait remarquer que «la corruption est un phénomène de société qui touche l'ensemble de la communauté et qui est néfaste pour le développement d'un pays (...) ce n'est pas honorable et c'est même frustrant de se voir taxer de plus sale. (...) On nous classe au premier rang et, je vous jure que ce n'est pas la joie». Faisant référence aux résultats de la douane, elle a relevé le caractère paradoxal d'être «taxé

Ouangrawa Dominique (à gauche), chef du bureau des douanes de Kantchari et Meda Jonas, chef du poste de douane de Pognoa.

Une mission du PDDC aux Echos du Sahel

Evaluation de l'offre et des besoins d'accompagnement des médias de la région de l'Est

Par Toguyeni Marie, stagiaire

Le 16 août dernier, votre journal *Les Echos du Sahel* a reçu une mission du Programme décentralisation/Développement communal (PDDC) effectuée par Fabrice Boni Bazié, président national du réseau d'initiatives de journalistes (Rij). Object : faire l'état des lieux de l'existant en termes d'offre médiatique dans le cadre de l'accompagnement de la bonne gouvernance, mais encore, évaluer les besoins des médias en matière de renforcement des capacités. Un diagnostic qui devrait aider à définir des actions dans le futur. Fabrice Boni Bazié venait de se farcir un périple au journal *Labaali* et dans les 5 radios de Fada (*Fada FM*, *radio Evangile développement*, *radio Tin Tua*, *radio Taanba* et la *RTB2-Est*) celles de la Gnagna (*radio Manipugisa* à Piéla et *Eveil et Djawampo* à Bogandé) et de la Tapoa (*radio Tin Taani* et *radio Buamitandi* à Kantchari et *radio Buayaba* à Diapaga). *Les Echos du Sahel*, mensuel privé de langue française, a positivement apprécié l'initiative du PDDC en souhaitant qu'enfin l'accompagnement quitte la pelouse théorique des ateliers à n'en pas finir, pour s'installer dans l'actif : le renforcement théorique, c'est bien ; le renforcement en moyens logistiques et financiers pour des réalisations sur le terrain, ce n'est pas plus mal. *Les Echos du Sahel* a étayé sa position par une illustration avec son partenariat avec le Laboratoire citoyenneté qui a le mérite d'être concret, pragmatique. Un partenariat qui lui permet un retour dans les kiosques après une mise en berne d'un semestre. La coopération allemande, très présente dans la région de l'Est, à travers un fonds d'investissement et des programmes d'accompagnement de la décentralisation, peut en faire autant. Si cette mission est l'expression d'une prise de conscience que les médias sont et peuvent constituer un outil de premier ordre dans l'objectif commun d'accompagnement de la décentralisation, l'initiative est incontestablement louable et la bienvenue. Les médias de la région ne sauraient cracher sur les ateliers thématiques mais, des bourses de production leur seront encore plus utiles. Un appui logistique et financier pour aider les radios à réaliser et diffuser des émissions, les journaux à effectuer et publier des reportages. C'est ça la vérité ! Formation théorique et technique sanctionnée par une bourse de production.◆



Fabrice Boni Bazié

La DR douane et le DR des impôts de l'Est à l'antenne

de plus sale pendant que dans le même temps vous êtes au rendez-vous de la performance». La prolifération des dépôts et ventes de carburant et autres produits prohibés, les fraudeurs et le contexte d'insécurité de la région et, nombre de sujets qui façent ont été abordé. La DR n'a dérogé à aucune question et a demandé aux populations de «soutenir les actions de la douane en la laissant faire ce qu'elle a à faire pour atteindre ses missions».

Samedi 13 juillet, «Face à la presse locale» ouvrait de nouveau son antenne à des services financiers, en l'occurrence la direction régionale des Impôts de l'Est et le Trésor régional. Des contraintes administratives n'ont pas permis au trésorier régional, Tarnabda Bourahima de faire face aux populations par voix de presse. En revanche, les auditeurs ont pu faire connaissance avec le service ou plutôt «les services» des impôts. Le DR des Impôts de l'Est, Yonli Yemboado Augustin, accompagné par



Yonli Yemboado Augustin, inspecteur des impôts, Directeur des Impôts de l'Est, en poste à Fada depuis avril 2013.

le directeur provincial des impôts du Gourma, Souhaibou Konaté, a levé plusieurs angles du voile d'ignorance sur son service administratif. Pour ses «partenaires» comme il appelle les contribuables, le DR des Impôts a procédé au décortiquage des différentes composantes de son service et leurs attributions, avant de se farcir un exercice lexical et de se soumettre à leurs questions. Avec le directeur provincial, il a eu le mot juste pour faire comprendre, dans ce domaine assez délicat qui consiste à faire payer des impôts et des taxes; collecter des fonds autant pour l'Etat que pour les collectivités territoriales. L'expérience de Souhaibou Konaté à la di-

RTB2-Est

Par Seghda Cyrille

Bayili Saïdou au gouvernail de la RTB2-Est

Après près de quatre ans à la tête de la radio rurale Koamba Lankoandé, Bayili Saïdou passe Directeur de la Radio Télévision du Burkina 2 de l'Est (RTB2-Est). Le nouveau et premier directeur de la RTB2-Est est un professionnel qui connaît le terrain pour avoir également orienté les premiers pas de la maison, et ce, depuis 2008.



C'est par une matinée pluvieuse, le jeudi 27 juin 2013, que le gouverneur de la région de l'Est, Bertin Somda, a officiellement installé notre confrère Bayili Saïdou à la direction de la RTB2-Est. En poste à Fada N'Gourma comme directeur de la radio rurale Koamba Lankoandé depuis sa création en 2008, Bayili Saïdou, a été nommé directeur de la RTB2-Est par arrêté ministériel le 8 février 2013. C'est donc peu dire qu'il connaît la maison. Le gouverneur Bertin Somda, dont les hommes de médias de l'Est connaissent l'engagement profond pour la cause de l'information et de la communication, a recommandé, entre autres, au directeur Bayili Saïdou de «travailler à relever les défis» et de le faire «en

collaborant avec ses collègues». Il lui a rappelé que «l'importance de la communication n'est plus à démontrer» et lui a assuré «sa disponibilité à l'accompagner, comme il peut, dans sa mission». L'accompagnement du gouverneur Bertin Somda à l'émission «Face à la presse locale», production radio des responsables des médias de la région, est l'illustration qu'il ne s'agit pas d'une creuse intention.

la directrice générale adjointe (DGA) de la RTB, chargée des RTB régions, Batouré Lamizana qui avait fait le déplacement, au nom du directeur général (DG) de la RTB, a présenté au nouveau directeur ses charges et rappelé à l'assistance le contexte de la création de la RTB2-Est. En l'occurrence, la déconcentration de la RTB, traduite en acte depuis 2010 avec le lancement de la RTB2-Hauts-Bassins. Le temps d'une réunion au siège de la RTB2-Est, route de Bogandé, juste après la cérémonie d'installation dans une salle de la mairie, le nouveau directeur doit incessamment revêtir le bleu de chauffe : «veiller à l'installation du matériel de production, coordonner les activités de collecte et de traitement de l'information au niveau de la région et répondre de manière efficace aux demandes de couverture médiatique».

Installation de la Crac de l'Est

La région de l'Est a fait son entrée dans la loge culturelle nationale avec l'installation officielle, à Fada N'Gourma, le jeudi 25 Juillet 2013, de sa Cellule Relais d'Actions Culturelles de l'Est (Crac/Est). La cérémonie a eu lieu dans la salle de conférence de la Direction régionale de l'Enseignement de base (Dreba).

Campagne agricole

2013



La ville de Fada et ses environs a enregistré deux fortes pluies en avril mais, s'en est suivie une poche de sécheresse qui fait que le sourire est mal partagé chez les agriculteurs. Nous avons souhaité croiser, pour vous, les appréciations de Yonli Philippe, président de la Chambre régionale d'agriculture de l'Est et celles d'un technicien du domaine, en la personne du directeur régional de l'Agriculture mais, ce dernier est resté indisponible. Pour sa part, Yonli Philippe est optimiste même s'il reste sur sa faim, question association du secteur de l'agriculture avec les TIC, comme proclamé lors de la dernière semaine de la SNI, lancée ici même à Fada, Place de l'Unité.

Quelles sont les perspectives pour cette campagne agricole ?

La rentrée agricole a connu un début difficile cette année par rapport à la campagne passée où les semis avaient commencé au mois de mai. Cette année, c'est vers la mi-juin que les gens ont entrepris les premiers semis. Toutefois, présentement, dans certaines provinces, je peux dire que ça va bien.

Y a-t-il des variantes d'une province à l'autre ?

Au niveau de la Kompienga, ça va ; dans la Tapoa, c'est bon pour certaines localités. Par contre, dans la Gnagna et la Komondjari où j'étais récemment avec les présidents des coordinations de ces deux provinces, ce n'est pas facile. Mais tout dépend du ciel ; il suffit de quelques pluies abondantes pour tout changer en une bonne campagne.

Avec la situation difficile par endroits de la campagne 2012, les producteurs ont-ils pu avoir accès aux intrants essentiels (semences, engrains...) ?

L'état fait de gros efforts à ce niveau. Il a toujours accompagné les producteurs en semences,

“Il suffit de quelques pluies abondantes pour tout changer en une bonne campagne”

des bénéfices des TIC pour le secteur agricole dans la région ?

S'il y a eu l'idée d'un tel projet au niveau du Burkina, je me dis qu'ils ont trouvé que c'est un projet porteur et viable. Je crois qu'il y a lieu maintenant de tenir la population informée. Au niveau de la Chambre, nous avons un monsieur qui est là au nom d'un projet dénommé Papsa et qui nous a demandé de recruter un agent qui a des connaissances en informatique et qui sera formé pour le système d'information sur les marchés (Sim). Il devra collecter les données auprès des producteurs, les traiter et les transmettre au niveau central. Il est vrai que nous ne disposons pas de l'électricité dans les régions reculées mais, on se dit qu'avec le temps, tous les producteurs pourront être intéressés à ce projet orienté vers la sécurité alimentaire.

Si ce n'est simplement une parade politique, comment les producteurs de la région peuvent-ils concrètement jouir de l'introduction des TIC dans leur profession ?

Je me dis que si on pouvait rendre opérationnel ce projet de TIC et créer des points d'informations au sein de la CRA, les producteurs pourraient en tirer profit. Parce qu'au niveau de la chambre régionale nous avons une coordination dans chaque province et, cette proximité avec les producteurs peut être exploitée pour faire monter ou diffuser des informations.

Quelles dispositions préalables s'imposent au monde rural burkinabé pour accéder aux bénéfices des TIC ?

C'est certainement un projet porteur qui ne demande qu'à être opérationnel. Il faut alors une large information, sensibiliser, créer des points d'informations dans chaque région, rendre les

TIC accessibles aux producteurs. L'information va entraîner des baisses de coûts et cela n'est qu'un bénéfice parmi d'autres. Etre mieux informé ne peut que nous aider.

Quelles peuvent être, selon vous, ces bénéfices à attendre de l'adoption des TIC par nos producteurs agricoles ?

Disposer de la bonne information en temps opportun offre beaucoup d'opportunités de vente et d'achat puisque tout tourne autour du négocie. Avoir l'information pour mieux organiser la production, choisir la bonne spéculation, produire, transformer, vendre et acheter. Nous sommes dans un monde où tout tourne autour de l'information et, une bonne adoption et utilisation des TIC va nous permettre d'accroître nos revenus.

Est-il toujours vrai que la terre ne ment pas ?

Jusqu'à demain ! La terre ne ment pas. Je crois qu'avec le temps, les gens vont comprendre que l'école, c'est bien, il faut avoir une certaine connaissance mais, ce n'est pas la seule voie de réussite. Si le ciel nous donne chaque fois la pluie en temps opportun nous, les producteurs, nous pouvons nous frotter les mains. La terre ne ment pas, si tu as le matériel, les semences, l'accompagnement, si tu travailles tu as des revenus. Des jeunes ont compris cela mais, c'est surtout les fonctionnaires à la retraite qu'on voit beaucoup dans ce secteur. Beaucoup de retraités et pas uniquement eux, reviennent à l'agriculture. J'ai même entendu un jour avec un fonctionnaire en lui disant «si vous aussi vous produisez, à qui nous allons vendre maintenant ?» et il m'a dit «vous croyez que votre seule production peut garantir la sécurité alimentaire au Burkina Faso ?»

Inondation à Matiacoali

2 306 sinistrés à la date du 19 août

Par Seghda Cyrille



Credit photo : Namountoucou Fidèle

Le 15 août, jour de l'Assomption a été plus que pluvieux pour la population de la commune de Matiacoali. Les 11,5 mm de pluie de cette journée où chacun s'attend toujours à une pluie en signe de faveur de la Vierge Marie ont été désastreux. Le bilan est en cours d'évaluation après les deux autres pluies des 17 et 18 août mais, déjà il est difficile de dénombrer le nombre de maisons qui ne sont plus que des souvenirs. L'eau a ravagé tout sur son passage, avec une préférence pour les constructions en banco mais aussi, les champs ont été immergés, le bétail emporté, le marché dévasté... Environ 100 ménages ont été touchés et ont provisoirement trouvé refuge dans des écoles et ménages d'accueil. Le lundi 19 août, les sinistrés ont eu l'honneur d'accueillir une délégation gouvernementale conduite par le gouverneur de la région de l'Est et le ministre de l'Action sociale et de la solidarité nationale. Il leur a été promis 13 tonnes de maïs, 60 sacs de 30 kg de riz, 300 nattes, 300 couvertures, 100 moustiquaires, 10 cartons de savon, 10 cartons de boîtes de sardine, 100 bidons d'huile de 5 litres, 20 tentes familiales. Pour 2 306 sinistrés ou bouches à nourrir, c'est bien mais ce n'est pas encore arrivé.



Credit photo : Namountoucou Fidèle

“TIC et monde rural» fut le thème de la semaine nationale de l'Internet cette année ; quelles actions ont été entreprises pour créer un environnement propice à l'optimisation

Les Échos du Sahel

Puissions nous avoir

- *Le courage de changer ce qui peut l'être,*
- *la force d'accepter ce qui ne peut l'être,*
- *la sagesse pour faire la différence entre les deux !*

Les Échos du Sahel
Mensuel d'informations locales, d'Intégration et de Développement

+226 40 77 77 18

+226 70 33 24 16
+226 78 83 80 53
+226 76 42 65 10

BP 145 Fada N'Gourma
Burkina Faso

Email : mboluvi@yahoo.fr

Récépissé n°2011-044/CAO/TGI-F/PF

N°ISSN : 0796-8868

Directeur de publication

Guy-Michel BOLOUVI

Conseil de la rédaction

Justin LOMPO, NABA Yentema

Rédaction

Apollinaire Salembéré, Seghda Cyrille, Toguenyi Marie, Guy-Michel Bolouvi, Kawé Jos, Dianou Yempabou, Issaka Hervé Combaré, Nako Hamado.

Conception graphique et Mise en page
Les Echos du Sahel



«Tout musulman a déjà eu le privilège d'entendre ces recommandations mais, comme tout être humain peut oublier, cela va les réveiller»

Presque tout le monde croit savoir ce qu'est le Ramadan. Qu'il suffit d'ouvrir un dictionnaire pour lire que c'est le mois de jeûne et d'abstinence chez les musulmans entre le lever et le coucher du soleil. Qu'on y apprend même que le mois de ramadan est le neuvième mois de l'hégire qui est le début du calendrier musulman avec, pour point de départ, la fuite du prophète Mahomet de La Mecque à Médine. Mais, il est toujours bon d'en apprendre un peu plus, de coller au vécu et, c'est ce que vous propose votre journal, les citations du Coran en moins, dans un entretien avec le grand Imam de Fada, El Hadj Kina Aboubacar. Pour lui, «tout musulman a déjà eu le privilège d'entendre ces recommandations mais, tout être humain peut oublier, cela va les réveiller».

Qu'est-ce que le Ramadan ?

Le «Ramadan» désigne le mois de jeûne que tout musulman doit observer afin de se prédisposer à obtenir le pardon des péchés qu'il a commis pendant les 11 précédents mois de l'année. Il se pratique une fois l'an, durant 30 jours et, tout musulman en état de bonne santé doit observer ce mois de carême qui est l'un des piliers de l'islam. Le premier consiste à reconnaître qu'il n'y a qu'un seul Dieu, que le Prophète Mahomet son Missionnaire et qu'Allah l'a envoyé pour annoncer la Bonne nouvelle afin que le monde Le reconnaîsse et L'adore ; deuxièmement, dire la prière que le Prophète a recommandée ; troisièmement, pratiquer l'aumône, Dieu t'a comblé, tu dois partager ; quatrièmement, observer le carême. Bien avant l'avènement du Prophète, le carême se pratiquait mais sans rigueur, c'est avec Lui et suivant les recommandations du Tout-puissant que tout musulman doit l'observer pendant 29 à 30 jours. Enfin, pour la Tabaski, celui qui a les moyens fait le voyage de la Mecque pour effectuer le pèlerinage. Telles sont les cinq recommandations de l'islam. Les trois premières recommandations sont obligatoires pour tout musulman tandis que les deux autres restent assujettis aux moyens.

Quelles sont les principales recommandations pour la pratique du ramadan ?

En principe, c'est l'accomplissement d'une des cinq recommandations de l'islam. Pratiquer le carême et, donc, se lever très tôt le matin, manger, boire et se prédisposer au jeûne qui ne consiste pas seulement à se priver de manger et boire. Suivant ce qui est recommandé par notre religion, la pratique du carême est une disposition, un comportement de piété qui interpelle l'âme au-delà de ce qui convient au corps. Il ne s'agit donc pas de s'abstenir uniquement, du lever au coucher du soleil et pendant un mois, de manger et de boire, mais également ne pas fréquenter les endroits où le jeûne peut être mis à mal, ne pas permettre que son regard et son attention soient captivés par des scènes impures pour l'âme. Le corps tout entier doit participer à l'épreuve pour une purification. Durant le mois de carême, le musulman doit éviter toute provocation au péché, il ne doit en aucune manière être impliqué dans une bagarre, une escroquerie ou s'accaparer du bien d'autrui. De plus, suivant la religion, la femme est comme le champ de son mari, et il peut y aller quand et comme il le souhaite mais, pendant le mois de jeûne, il ne doit pas toucher sa femme du matin jusqu'au soir. S'il ne parvient pas à s'abstenir et vient à coucher avec elle, son carême est rompu et il lui faudra jeûner pendant 61 jours pour implorer le pardon d'Allah.

Qui doit observer le Ramadan ?

La religion dit que tout musulman conscient, pieux et en bonne santé doit pratiquer le carême. Même les enfants qui ont au moins 10 ans doivent apprendre à jeûner. A 14 ans, le garçon comme la

fille doit être prêt pour le carême. Le voyageur qui ne peut jeûner pendant son trajet est en droit de reporter son jeûne à la fin de son voyage mais, à la seule condition de tout rembourser.

Les femmes doivent-elles pratiquer le ramadan et comment ?

La femme musulmane doit également pratiquer le jeûne. Les seules restrictions concernant les périodes où la femme a ses règles, est au 6ème ou 7ème mois de grossesse ou allaité ; le jeûne pouvant influer négativement sur sa santé et celle du bébé. Dans ces situations, la femme est donc exemptée mais, une fois cette période d'indisposition passée, elle doit jeûner pour rembourser les jours sautés. En revanche, il n'est pas vrai que le fait qu'une femme qui a ses règles prépare le repas pour son mari en carême porte préjudice au ramadan de ce dernier car, avant de faire la cuisine, elle a obligation de se laver. Par contre, durant sa période de règles, même la nuit, l'homme ne doit pas avoir de rapports intimes avec sa femme car, elle est considérée comme sale. A la limite, puisqu'il s'agit de sa femme, il peut la caresser, toucher la partie allant du ventre jusqu'à la tête mais, l'autre partie du corps, de la hanche aux pieds, est considérée comme sale et lui est donc interdite.

Les enfants doivent-ils pratiquer le ramadan et comment ?

Les enfants aussi doivent pratiquer le carême. A l'âge de 9 ans ou 10 ans, les parents doivent les préparer et leur enseigner la pratique du jeûne. Il s'agit tout simplement de le faire asseoir et lui faire comprendre qu'il peut pratiquer le carême. Généralement, après deux à trois essais, l'enfant arrive à suivre le rythme. Mais, il ne faut oublier que les enfants sont au stade de l'apprentissage et, lorsqu'ils parviennent à jeûner pendant 10 jours à 2 semaines, c'est déjà bien, il ne faut pas forcer et les obliger à observer les 30 jours.

La hausse des prix des denrées les plus consommées pendant le mois du ramadan est-elle compatible avec la pratique du ramadan chez le commerçant musulman ?

En matière de commerce, la hausse des prix chez le commerçant est fonction de son prix d'achat chez son fournisseur et cela ne devrait pas influer négativement sur la pratique du carême. Cela dit, le commerçant ne doit pas jurer au nom d'Allah sur le prix d'achat d'une marchandise afin de pouvoir la revendre plus chère, tout en sachant que son prix d'achat ne vaut pas ce qu'il prétend. Plutôt que de jurer sur Allah pour un mensonge, chose interdite par le Coran, il doit dire, j'ai acheté la marchandise à tant de francs et, si ce n'est à tel prix, je ne peux la vendre. Par ailleurs, en toute chose, l'islam recommande de ne pas excéder la norme : si tu le fais, tu engrangeras un bénéfice mais, il ne te servira pas car, il n'y a pas de bénédiction. Un commerçant qui ne respecte

pas ces règles de commerce fait du «Haram», pose un acte interdit par le Coran.

La pratique du ramadan est-elle compatible avec les excès en matière d'alimentation ?

Celui qui pratique le carême peut s'offrir tout ce dont il a envie, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'aliments incompatibles avec notre religion. Dieu lui-même a bénî la nourriture du mois de ramadan et, le musulman peut donc manger beaucoup de choses ou tout ce qu'il peut s'offrir le soir, pourvu qu'il ne s'agisse pas de produit d'un vol. Cependant, le Coran recommande de ne pas manger ni boire avec excès, jusqu'à avoir des malaises. L'expérience a montré qu'une bonne pratique du mois de ramadan permet, non seulement d'évacuer les petites maladies de son corps, mais encore, permet à certains de prendre du poids.

D'une manière générale, le chiffre d'affaires des débits de boissons baisse pendant le mois de ramadan ; qu'en dites-vous ?

Les débits de boissons ne peuvent pas faire un bon chiffre d'affaires durant le mois de ramadan car, c'est justement dans ces établissements qu'il y a le «Haram», ce qui est interdit à la pensée et à la vue entre autres. Le ramadan et la fréquentation de ces endroits sont incompatibles : d'un côté, pendant le mois bénî du ramadan, le musulman doit pratiquer le carême en tenant compte des recommandations de l'islam pour parvenir à une purification de ses 11 autres mois de l'année et, de l'autre, c'est dans les bars que se rencontrent les interdits. Certains musulmans boivent la bière, des boissons alcoolisées, chose qui est «Haram». Au cours du mois de carême, tous les musulmans demandent le pardon de leurs péchés et, il est donc heureux de constater que beaucoup se font violence et se maîtrisent pour rester chez eux.

Existe-t-il une relation entre le ramadan et le pèlerinage ?

En fait, pour le pardon de ses péchés, il est recommandé au musulman de donner l'aumône pendant tous les 12 mois de l'année, d'observer le ramadan qui est le don de sa personne pendant un mois sur les douze de l'année et enfin, d'effectuer le pèlerinage, qui remonte au temps d'Abraham, et qui consiste pour tout musulman qui dispose des moyens, c'est-à-dire sans emprunter ni causer aucun préjudice pour les besoins de sa famille, de faire le voyage de La Mecque pour le pardon de ses péchés. Il est dit qu'un musulman dont le Tout-puissant a accepté le pèlerinage, en revient pur comme un nouveau-né, sans péché. A son retour de La Mecque, le pèlerin est bénî et purifié de ses péchés et, les gens vont à lui pour demander sa bénédiction, son union de prière afin d'obtenir la grâce divine pour suivre ses traces. Ceux qui ont les moyens de le faire, effectue la «Oum'ra», le pèlerinage

qui intervient au cours du mois de ramadan et qui consiste à jeûner chez soi les 15 premiers jours et d'effectuer les 15 autres à La Mecque. L'autre pèlerinage que les gens appellent communément le grand pèlerinage ou «Hadj», intervient 4 mois après le ramadan. La «Oum'ra» et le «Hadj» sont différents mais, sont tous des pèlerinages que le musulman qui dispose de moyens doit effectuer pour demander le pardon de ses péchés. ▶

Installation du Conseil régional

Le 25 mai 2013, la Place de l'Unité de Fada a célébré l'installation du Conseil régional de l'Est. Une cérémonie placée sous le haut patronage de SEM Palamanga Ernest Yonli, président du Conseil économique et social ; sous la présidence d'honneur du Pr Jean Coudiaty, ministre du Développement de l'Economie numérique et des Postes ; sous la présidence effective de Monsieur Bertin Somda, Gouverneur de la Région de l'Est ; sous le parrainage de Madame Fati Sawadogo/Thiombiano, représentante résidente de l'uemoa à Dakar ; sous le co-parrainage de Monsieur Harouna Natama, PDG de ECNAF. Parmi les invités d'honneur, il y avait Monsieur Salif Tindano, PDG de Diamondi services ; Pr Jean Lankoandé, DG de la polyclinique Yentema et les honorables députés de la région de l'Est. ▶



Louari Jean-Claude, président du Conseil régional de l'Est.

Installation du conseil municipal de Fada N'Gourma

Kocly II sonne l'union sacrée

«*Additionnons nos compétences, enrichissons-nous de nos différences...»*

Passées les élections municipales du 2 décembre dernier, la cité de Yendabili a procédé à l'installation de son conseil municipal. C'était au matin du 4 avril 2013, devant le portique de l'hôtel de ville. Installation de Kocly II, c'est son deuxième mandat consécutif, et de ses 96 conseillers. Kocly II s'est engagé pour un contrat de « renforcement des acquis et d'amélioration de la capacité de résistance aux difficultés ».

A l'occasion de cette cérémonie qui le reconduit, pour cinq ans, dans ses fonctions après une joute électorale mouvementée, Kocly Moumouni a tenu des propos qui pourraient tenir lieu de programme de gouvernance. Ce second mandat, il le place « sous le signe de la participation citoyenne pour le développement communautaire ». Son objectif, trois (3) principaux enjeux à relever : « assainissement et amélioration du cadre de vie des populations ; poursuite de la réalisation d'infrastructures marchandes pour le développement économique local ; renforcement des capacités institutionnelles de la commune ».

S'imposant une feuille de route balisée par les principes de participation citoyenne, de bonne gouvernance et de redéveloppement, Kocly II a pris le risque de donner rendez-vous « incessamment » pour un « forum sur le développement économique et social de la commune ». Difficile désormais de reprocher au maire de la jouer solitaire ; il a lancé un appel à l'union sacrée : « *Additionnons nos compétences, enrichissons-nous de nos différences, ouvrons-nous aux autres, partageons nos savoirs, notre histoire, coopérons et créons les liens indispensables au rapprochement des citoyens et des peuples* ». Kocly II n'est pas seul et il l'a rappelé, « la commune urbaine de Fada N'Gourma compte onze secteurs, et 34 villages rattachés. Sa population est estimée à 123 594 habitants. La jeunesse représente 60% de la population et constitue l'une des préoccupations majeures en termes d'opportunités d'emploi et de formation professionnelle ». Rejetant la pensée unique, Kocly II arrive avec des résolutions très honorables. Reste à concrétiser, en commençant par exemple par le « forum sur le développement économique et social de la commune ».



Le bilan de Kocly I

Le conseil municipal sortant «a su tirer son épingle du jeu» dira le maire avant d'égrenner les réalisations. Dans le secteur de la santé : construction de trois (3) nouveaux CSPS, notamment à Momba, Nagré et Boungou ; ouverture de service de maternité aux CSPS des secteurs 7 et 11 ; électrification des CSPS de Natiaboani, Nagré et du secteur 9 de Fada. Dans le secteur de l'éducation : équipement d'écoles pour la scolarisation de 15 607 enfants entre 2006 et 2012 ; construction d'un Collège d'enseignement général à Namoungou et à Nagré ; extension du lycée communal de Fada. Dans le secteur des infrastructures : réalisation de deux dalots pour relier les secteurs 8 et 9 ; construction d'une gare routière, de 34 boutiques de rue, de trois (3) marchés à bétail secondaires à Nagré, Namoungou et Tanwalbougou ; ouverture de 42 Km de voie à l'intérieur de la ville de Fada ; extension du réseau d'adduction d'eau potable dans les secteurs 1, 2, 6, 8, 9 et 11 ; électrification d'une partie des secteurs 1, 2, 3, 6 nord, 8 et 9 ; mise en place de quatre (4) zones villageoises d'intérêt cynégétique (Zovic).

Dans le secteur de la jeunesse : contribution à une meilleure organisation des jeunes par un soutien à la relance des activités de la Maison des jeunes ; ouverture d'un centre multimédia au secteur 3 ; formation et mise sur le marché de l'emploi de 67 soudeurs-mécaniciens et de 159 couturiers et couturières, tous munis du certificat de Qualification Professionnelle (CQP). Dans les domaines des sports et de la culture : appui annuel pour l'organisation des compétitions des clubs de la ville et des structures de promotion du sport à l'école primaire et au secondaire (Osep, Ussu-BF) ; appuis financiers aux artistes pour leur participation aux différentes compétitions.

Enfin, renforcement des capacités, aussi bien pour les élus locaux que pour le personnel administratif de la commune.

5 questions à Kocly II

Comment avez-vous vécu cette épreuve électorale par rapport à celle de votre premier mandat ?

En toute activité, les choses se suivent mais ne se ressemblent pas. La première différence se situe au niveau du degré de pression, à savoir qu'en 2006, le temps de la campagne a été bref et a été vécu d'une traite. En revanche, avec les reports de la date des élections de 2012, la campagne a été longue et éprouvante. Secundo, l'enjeu politique sur le terrain était plus important, la fièvre électorale plus élevée et, par conséquent, l'effort à investir était plus intense pour tous les partis politiques, certes, mais davantage pour le parti au pouvoir qui devait d'abord battre campagne sur un programme à défendre. Et, comme on le sait, être sur la défensive commande une dépense supplémentaire d'énergie. Bref, l'enjeu était plus relevé qu'en 2006 où le terrain semblait vierge. Il y a eu la preuve que la démocratie a fait un bond en avant dans la commune de Fada.

Est-il vrai que vous avez fait face à des coups bas à l'intérieur de votre propre famille politique ?

Que ce soit au niveau des partis ou de celui des militants, d'une manière générale, chacun postule à un bien être et, il peut arriver qu'au sein d'un parti on puisse apprécier de façon insuffisante l'action d'une personne en se disant que si c'était tel autre, ce serait mieux. Mais, c'est trop dire qu'on a mis des bâtons dans mes roues. J'ai coutume de dire qu'en politique on est constamment en situation de lutte et un adage local dit «*li tié idianbi*», pour dire que la politique c'est la trahison. Une manière de dire qu'on est dans le monde des compromis. Sinon, effectivement, il y a eu une bataille au sein du parti, ce n'est pas la première fois et cela n'existe pas qu'à Fada, cela à cours également ailleurs mais, il ne s'agit pas de bagarre d'inimitié. En politique il faut savoir lutter et convaincre. Pour moi, ces

querelles intestines permettent de comprendre beaucoup de choses, de remettre les choses en ordre et repartir sur de nouvelles bases. Des bases saines, avec comme objectif essentiel, la victoire du parti. Au demeurant, quand une famille est grande, il est normal qu'il y ait des frictions. C'est la marque d'un parti d'avant-garde et de cohésion.

Que pensez-vous qui doit être maintenu dans votre mode de gouvernance ?

D'abord l'esprit et le comportement de tolérance. Lorsqu'on ne cultive pas cela, tout le monde devient un ennemi car, il faut se dire qu'en politique tous les coups sont permis mais ils ne sont pas mortels. Il faut donc accepter le comportement de l'autre et rechercher l'union. Surtout que cette fois-ci, nous avons ce que je considère comme un avantage pour notre conseil municipal, à savoir une plus grande pluralité de partis et donc une représentation assez forte des populations avec 96 conseillers dont 58 pour la mouvance au pouvoir. Je considère comme un gros avantage le nouveau profil des conseillers. Le niveau d'instruction des conseillers est nettement plus élevé et cela doit être positif. Nous permettre notamment d'avoir des commissions plus dynamiques et fonctionnelles. Cela permet au maire de se dégager de certaines préoccupations en toute confiance. Parce que lorsque ça ne va pas, c'est toujours la faute au maire. La qualité est là, elle est supérieure à celle du précédent conseil, reste que chacun y mette vraiment du sien, en se disant que la question du manque de moyens est un mal bien partagé et qu'il faut des initiatives.

Qu'est-ce qui doit être amélioré ?

C'est toujours faire référence à ce qui nous a été reproché dans le bilan du premier mandat. En faire sa feuille de route pour chaque fois se remettre en cause et voir comment aller de

l'avant. Maintenant, en quatre (4) mois après notre installation, nous n'avons pas pu engager beaucoup d'actions nouvelles parce qu'il y avait des urgences en attentes. Je souhaite que pour ce mandat-ci les critiques soient autres. Que pour le moins au sein du parti, nous ayons le courage et l'honnêteté de nous dire la vérité en face et poursuivre le même objectif. Il ne faut pas attendre une joute électorale pour sortir des griefs.

Sur le plan organisation du service, je reconnaît qu'à un certain moment, la gestion du cabinet a été un peu ardue et cela doit être revu. Il faut un renforcement des compétences du personnel. De même, la mise en œuvre effective de tous les cadres de concertation qui ont été créés autant au niveau interne à la mairie qu'avec un certain nombre de partenaires étatiques comme techniques et financiers. Enfin, surpasser les difficultés que nous avons rencontrées au plan des investissements ; même quand les marchés sont lancés leurs exécutions n'ont pas toujours été satisfaisantes. Evidemment, cette amélioration s'applique au PCD.

Quel est le message que vous pensez devoir livrer à vos pairs conseillers d'une part, et aux populations d'autre part ?

Je dois dire à tous de toujours se rappeler que les gens nous regardent. La population nous regarde et, entre nous les conseillers, les moins alphabétisés regardent les plus instruits. Il nous faut donc être disponibles et donner de la visibilité aux actions que nous allons mener.

Pour les populations, j'en appelle à la participation citoyenne et cela interpelle les responsables des OSC. J'ose dire que par chance les OSC et l'administration vont vers une unicité de vue. Quand une OSC vient vers l'administration, ce n'est pas pour un contrôle et quand cette dernière va vers une OSC ce n'est pas dans une démarche conflictuelle. Ce qui doit prévaloir, c'est la compréhension et la complémentarité pour des prestations améliorées pour les populations.

La feuille de route de Kocly II

Voici ce qui nous est promis au cours de ce second mandat :

- Dans le cadre du renforcement de la gouvernance locale : institution de rencontres trimestrielles avec les médias pour des échanges avec les populations et le conseil municipal ; assemblées générales trimestrielles dans les secteurs et les villages ; tenue effective des cadres de concertations communales ; renforcement des services de communication.

- Dans le domaine de l'approvisionnement en

eau potable : réalisation de forages dans les gros hameaux de culture ; formation des comités de gestion des forages en entretien et gestion des ouvrages.

- Dans le domaine des infrastructures scolaires : chaque année, dotation des établissements scolaires de 400 tables-bancs, 50 bureaux, 100 chaises et, normalisation et résorption de deux écoles sous paillettes.

Le post-primaire n'est pas en reste car, «*dans l'optique de renforcer les capacités d'accueil du lycée*

communal, le conseil s'attèlera à réaliser quatre salles de classes dans les deux prochaines années».

- Dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie : accentuation des activités de sensibilisation ; réalisation de sites de transfert d'ordures et leur exploitation selon les normes ; recyclage des déchets ménagers.

- Dans le domaine de la santé : appui au district sanitaire par la dotation d'une ambulance pour faciliter les évacuations sanitaires.

- Dans le cadre du renforcement du capital hu-

main : renforcement du dispositif de formation continue des agents municipaux et des élus locaux ; dynamisation de la formation professionnelle des jeunes et des femmes pour plus d'opportunité d'emploi.

- Dans le domaine du renforcement de la coopération décentralisée : renforcement des relations de coopération et d'échanges avec les partenaires techniques et financiers et avec les villes jumelles ; création de nouvelles relations de partenariat avec d'autres villes d'Europe et des Etats-Unis.

Sonabel

«Une panne qui survient sur l'interconnexion Bobo-Ouaga, peut affecter le réseau à Fada»

La Sonabel Fada fait partie de la direction régionale du Centre-Est Sonabel qui couvre la région administrative de l'Est, celle du Centre-Est et une partie du Centre-Nord et du Centre, soit les zones de Tenkodogo, Koupela, Zorgho, Boulsa, Mogtedo, Ziniaré ... et la région de l'Est. Avec l'interconnexion, le réseau à Fada est tributaire de l'ensemble du réseau national. Si les coupures en sont un désagrément, la garantie de la disponibilité de la puissance nécessaire pour alimenter Fada en est un avantage. Rencontre avec les responsables locaux de la Sonabel, Ouattara Sokro, Chef de division Centre de Fada, Boni Yarohoubalé, Directeur régional du Centre-Est (DRCE) et Sawadogo Timothée, Chef de division des centres rattachés à la DRCE.

Quel est le rayon de couverture de l'agence Sonabel Centre de Fada N'Gourma ?

La Division Centre de Fada couvre la ville de Fada elle-même et les localités de Tibga, Zanré, Diabo et Diapangou.

Quelle est la puissance dont vous disposez et à combien estimez-vous la puissance demandée ?

La Division Centre de Fada dispose d'une puissance de 4 mégawatts sur le réseau national interconnecté (RNI) et de 1,3 mégawatts à la Centrale de Fada, soit une puissance cumulée de 5,3 mégawatts. Quant à la pointe de puissance atteinte actuellement, elle est de 2,670 mégawatts.

Quelle est la source d'approvisionnement de l'électricité distribuée à Fada ?

La source d'approvisionnement est le réseau national interconnecté, le RNI, qui regroupe les productions provenant des Centrales Hydroélectriques de Bagré, Kompienga et Tourni-Nionfia, des Centrales Thermiques de Ouaga, de Bobo, de Fada et de l'Interconnexion Côte d'Ivoire-Burkina.

Les ruptures de la fourniture d'électricité sont devenues fréquentes, s'agit-il d'opérations de délestage ou de ruptures involontaires ?

Ce sont des ruptures involontaires qui surviennent suite aux intempéries, vents et pluies notamment, ou aux pannes. Le réseau de la Sonabel est aérien (poteaux électriques) et, par conséquent, en saison pluvieuse et, surtout pendant les vents d'orages, des objets peuvent se retrouver sur les lignes, occasionnant ainsi des « déclenchements » ce que les gens appellent couramment « ruptures » ou « coupures ». Ces déclenchements sont de nature à protéger les personnes et nos installations, en l'occurrence, les ouvrages du réseau national interconnecté, en vue d'éviter les grosses pannes qui pourraient mettre la région totalement dans le noir et occasionner des réparations qui peuvent prendre plusieurs jours, voire des semaines, des mois.

Selon les usagers, les ruptures sont plus fréquentes depuis l'interconnexion; comment expliquez-vous cela ?

Le réseau est non seulement aérien et interconnecté mais, se retrouve allongé par l'interconnexion. Du coup, une panne qui survient sur n'importe quel tronçon, peut affecter le réseau de Fada qui, malheureusement, est en bout de ligne. Ainsi, une panne qui survient sur l'interconnexion Bobo-Ouaga, qui est la grosse source d'approvisionnement, peut affecter le réseau à Fada. Une panne entre Tenkodogo et Ouaga peut nous affecter. Mais, il faut savoir que l'interconnexion est une bonne chose. L'avantage de l'interconnexion est inestimable. Elle nous permet de satisfaire la pointe de puissance nécessaire à Fada et dans ses banlieues. Nous avons dit plus haut que la pointe atteinte cette année au Centre de Fada est de 2,67 MW. La puissance de la centrale étant de 1,3 MW à Fada, il va de soi que sans l'apport de l'interconnexion, nous ne serions pas en mesure de satisfaire la demande qui dépasse le double de la puissance exploitée à Fada.



Boni Yarohoubalé, Directeur régional du Centre-Est (DRCE)

Les ruptures sont devenues traditionnelles en temps de pluies ; y a-t-il une explication à cela ?

Nous avons dit plus haut que notre réseau est aérien et est par conséquent en proie aux intempéries qui provoquent des déclenchements ou ruptures de fourniture d'électricité, qui sont parfois salutaires pour protéger la source d'alimentation de Fada ou autres régions. Nos installations de protections sont des appareils électriques qui surveillent les seuils des paramètres électriques à ne pas dépasser, aux risques de détruire les équipements qui composent le réseau national interconnecté.

Est-il vrai que vous manquez souvent de matériels pour satisfaire les nouveaux branchements ? Comment expliquez-vous cette situation ?

Il nous est arrivé parfois d'avoir des ruptures de matériels, compte tenu des nouvelles réglementations en matière de passation des marchés publics. Mais, à nos jours, nous disposons du matériel de branchement à même de satisfaire la demande actuelle. Nous venons de recevoir du matériel de branchements et nous sommes entraînés à nous atteler à évacuer les branchements en instances et qui sont au nombre environs de 66.

Est-il également vrai que certains agents en profitent pour faire des deals, procéder à des chantages avant la pose d'un compteur ?

Nous n'avons pas connaissance d'une telle attitude de nos agents. Mais, s'il s'avère qu'il y a des agents indélicats dans ce sens, ils seront sévèrement sanctionnés conformément à nos statuts et règlements intérieurs.

Quel est le nombre actuel de vos abonnés toutes catégories confondues ?

À la date du 30 juin 2013, la Sonabel Fada compte 6 802 abonnés, toutes catégories confondues et, repartis comme suit : 6 528 abonnés pour Fada, Diapangou et Tibga ; 193 à Diabo ; 27 à Zanré. A ceux-là, s'ajoutent 54 gros abonnés, ceux qui ont pris la haute tension (HT) ou le double tarif (DT).

La Sonabel est-elle préparée à satisfaire le nombre sans cesse croissant des demandes de branchements consécutif à l'extension galopante de la ville ?

A la hauteur de notre budget, nous essayons chaque année de procéder aux extensions dans

des zones nouvellement loties.

Y a-t-il une action en vue pour l'électrification des villages ?

Plusieurs projets sont actuellement en cours dans ce sens. Notamment le projet Prieler, projet de renforcement des infrastructures électriques et d'électrification rurale qui est en train d'alimenter les villages et, un autre qui doit raccorder toutes les communes rurales. Le projet est en cours, pour certains les études sont en exécution et, pour d'autres les dossiers d'appel d'offres sont en train d'être ficelés pour commencer les travaux.

Parlant des collectivités, qu'en est-il de la facture d'électricité du CSPS de Tibga ?

Généralement, lorsqu'il s'agit d'une structure étatique, il y a une procédure à suivre pour les travaux de branchement et la prise en charge des factures de consommation. Malheureusement, en son temps, le CSPS de Tibga a été géré comme un client particulier. Le Coges (Comité de gestion) est venu payer le branchement et, quand la facture sort, ce n'est pas l'Etat, ce n'est pas la commune qui prend en charge et, donc, normalement c'est au Coges d'assumer. A un certain moment, nous avons constaté que le CSPS de Tibga n'était pas à jour, nous les avons approchés, ils ont dit qu'il fallait voir avec la collectivité. Nous avons contacté le maire pour en discuter et nous lui avons dit qu'en attendant, nous allons arrêter la gestion privée et transférer les factures à venir au niveau de la commune. Maintenant, à eux de voir, en interne avec le Coges, pour la prise en charge des impayés. C'est là où nous en sommes.

Un abonné peut-il être dédommagé en cas de dommage sur son matériel électrique suite à un choc lors d'une rupture et retour de l'alimentation électrique ? Si oui quelle est la procédure à suivre ?

Une rupture « déclenchement » ou retour « remise sous tension » de l'alimentation électrique n'endommage pas les appareils d'utilisations dans les conditions normales. Les appareils sont, en général, conçus pour supporter la phase transitoire lors des ruptures ou retour de l'alimentation électrique. Cependant, pour des clients Sonabel qui ont des appareils sensibles aux variations des paramètres électriques du réseau, la police d'abonnement recommande que ces abonnés disposent d'équipements de protection tels régulateur, stabilisateur, disjoncteurs différentiels... Toutefois, si un abonné de la Sonabel estime que son dommage subi est du fait de la Sonabel, il peut, dans les 72 heures ouvrables, adresser une demande de réparation mention-



Ouattara Sokro, Chef de division Centre de Fada

nant les appareils atteints, la date et l'heure du dommage. Une équipe technique de la Sonabel se déplace alors sur les lieux pour faire un constat de sinistre. Si la Sonabel est responsable, le client sera dédommagé.

Que recommandez-vous comme mesures de prudence à vos abonnés en tout temps et particulièrement en temps de pluie ?

Ce que nous pouvons recommander à nos abonnés, c'est d'éviter des contacts directs avec les installations électriques de la Sonabel, il ne faut pas y toucher et, cela est même valable pour les installations intérieures. Au cas échéant, il faut toujours faire appel aux agents de la Sonabel pour les installations Sonabel et, à un électricien privé qualifié pour les installations intérieures. Ensuite, il convient que chaque abonné assure la protection des installations intérieures par des appareils de protection, régulateur, stabilisateur, disjoncteurs différentiels, paratonnerre contre les décharges atmosphériques... s'il y a lieu. Enfin, effectuer des mises à la terre des installations intérieures.

Avec les vacances scolaires, c'est bien souvent que les jeunes « tirent le courant », comme on dit, pour agrémenter leur séance de thé. Tout comme il est fréquent pour des voisins de se « donner le courant » en attendant d'avoir les moyens de prendre un compteur. Cela est-il sans danger ?

C'est effectivement des choses qu'on voit régulièrement. Prendre le courant avec un tiers, nous appelons cela « rétrocension » et c'est une fraude. Sur les factures délivrées à Fada, les abonnés peuvent y lire que « Céder l'électricité à un tiers est une infraction possible de pénalités et de suspension d'électricité ». Cela est donc formellement interdit, même pour des gens habitant la même cour et, c'est pour cela que nous le faisons ressortir sur nos factures. A Fada, nous avons constaté que cela est très fréquent. Présentement, nous sommes en phase de sensibilisation et, quand nous voyons cela, nous nous limitons à la suspension de l'électricité puis, nous convoquons le client pour lui donner les conseils d'usage. Il nous est arrivé cependant de sanctionner certains récidivistes. Ce sont des pratiques à éviter.

Certains clients disent ne pas comprendre les fluctuations des montants de leurs factures ; qu'en dites-vous ?

Nous disons d'abord que tout mauvais conducteur est source de consommation. Pour dire que le client doit pouvoir réguler sa consommation à partir de son installation. Si l'installation n'a pas été faite avec le matériau recommandé, il fera face à une surconsommation. Par ailleurs, le mauvais matériel n'est pas uniquement source de surconsommation, il peut également être source d'accident sinon d'incendie. ▶



Sawadogo Timothée, Chef de division des centres rattachés à la DRCE

Pour tout dépannage à Fada la SONABEL vous recommande d'appeler le 40 77 01 31

Ce dossier a été réalisé en partenariat avec le Laboratoire citoyennetés

Décentralisation et transfert de compétences

G-M Bolouvi et Nako Hamado

A-t-on placé la charrue avant les bœufs ?

Des échanges entre des élus et les services techniques financiers, il ressort qu'avant de transférer les fonds, il aurait fallu penser aux gestionnaires ou, tout au moins, transférer les deux en même temps. Et voilà, pour avoir transféré la charrue et se rendre compte, par la suite, qu'il fallait la tracter pour quelle soit utile, il y a bisbille entre les élus et les spécialistes de la gestion des opérations d'argent de l'Etat.

Vivement, que viennent les bœufs pour rentabiliser la charrue. Autrement dit, la décentralisation des compétences implique le transfert des fonds et la mise à disposition du personnel qualifié. En même temps.

En organisant un débat «vif et franc» sur la capacité des collectivités à jouir des transferts de compétences, le PDCC a percé un abcès. Le face à face des élus et des services techniques a viré à une évaluation de la mise en œuvre du transfert des compétences au niveau des communes. Il est apparu que disposer des fonds est une chose, savoir et pouvoir gérer les opérations d'argent pour en jouir en est une autre.

Le vendredi 28 juin, Kern Caroline du Bureau de la coopération allemande (BMZ), basé à Bonn, était à la mairie de Fada, à la tête d'une délégation de la coopération allemande au Burkina Faso, constituée par le chef de la coopération au niveau de l'ambassade de l'Allemagne, du responsable du pôle prioritaire de la décentralisation au niveau de la GIZ, du directeur de la KFW, du responsable du pôle prioritaire eau et assainissement et du directeur résident du bureau de la coopération allemande.

Après une rencontre avec le Gouverneur de la région et le président du Conseil régional, la délégation s'est offert une escale d'importance à l'hôtel de ville de Fada, pour rencontrer un panel d'élus locaux, de la société civile et des services techniques. Objectif : échanger sur la question des «transferts de compétences et les prestations de services aux populations».

«Bref et concis», comme recommandé par le modérateur de la rencontre, Hady Coulibaly, assistant technique au bureau du Programme décentralisation/développement communal (PDCC) à



Lampo Alassane représentait la société civile en sa qualité de président de la coordination communale des OSC (CCOSC). Enfin, les services techniques, conduits d'une part, par la Directrice régionale de l'enseignement de base (Dreba), Ouédraogo Odile née Hien et le médecin chef du district sanitaire de Fada, Hubert Traoré, représentant le Directeur régional de la santé. L'éducation et la santé étant les secteurs dans lesquels le processus des transferts de compétences est le plus avancé. D'autre part, par des spécialistes de la gestion des opérations d'argent, le Trésorier régional de l'Est, Tarnabda Bourahima et le directeur du contrôleur financier, Raphaël Kaboré.

Le décor était donc planté pour une joute de prérogatives et, Kern Caroline, qui s'était tapée huit heures de vol de Bonn à Ouaga, avant de prendre la route pour Fada, a fort apprécié le débat «vif et très franc», a-t-elle qualifié.

Les élus incriminent les procédures

Il en ressortira que la décentralisation, à son stade actuel, est une école et tous les acteurs des apprenants. Le maire de Diapangou, Salif Yada,

relèvera les acquis de la décentralisation au-delà des textes. Notamment, la signature en 2009, avec le Gouverneur, d'un protocole de transfert des compétences dans quatre secteurs : santé, éducation, sports et loisirs, culture. Cela s'est soldé, dès 2009, dans le cas du Mena (ministère de l'éducation de base), par le transfert effectif des ressources, «notamment, le cartable minimum», précise Salif Yada, avant d'indiquer que «depuis 2009, l'enveloppe va de façon progressive dans le domaine de l'éducation de base». Il constate encore que depuis 2011, le ministère de la santé a également fait le pas vers le transfert. Mais, note-t-il «les allocations sont nettement inférieures à nos besoins sur le terrain et les ressources transférées sont pré-affectées, nous interdisant toute réorientation des fonds suivant le plan communal de développement».



Kern Caroline du Bureau de la coopération allemande (BMZ) à Bonn.

personnel capable de nous accompagner et de nous assister parce que les élus viennent de tout horizon». Pour sa part et étant concerné au premier chef par l'incompétence du personnel technique des communes, Dayamba Philippe, le Saf de la mairie de Fada incrimine «les procédures». Selon lui, trop «d'étapes» procédurales leur compliquent la vie. La solution serait de «faire en sorte que les collectivités puissent avoir leurs propres procédures, créer des mécanismes pour permettre aux collectivités de pouvoir dépenser rapidement les fonds qui leur sont alloués».

Les services techniques dénoncent la qualité du personnel communal

Réagissant à la sortie des représentants des élus, Odile Ouédraogo, directrice régionale de l'éducation de base (Dreba) reconnaît que «certes, les dotations sont insuffisantes» mais, se veut encourageante, «cela est dû aux réalités économiques du pays et, il faut se dire que c'est un premier pas». Elle explique : «l'expérimentation du transfert a commencé en 2009 avec le Mena. Avec le transfert des fonds aux 49 premières communes pour l'acquisition des fournitures. Et, dans la mise en œuvre, nous avons buté sur de nombreuses difficultés, parce que la gestion des ressources transférées posait problème au niveau des communes. Elles ne savaient pas comment gérer ces fonds». Et la Dreba de préciser que «si l'on parle de difficultés au début, c'est parce qu'il n'y avait pas de personnel qualifié au niveau des communes». En réponse, révèle-t-elle, «le ministère a mis du personnel qualifié à la disposition des communes mais, malheureusement, l'utilisation de ce person-



La Directrice régionale, Odile Ouédraogo/Hien

Conséquence : les collectivités n'arrivent pas toujours à utiliser tous les fonds alloués. Autre difficulté : la mise à disposition tardive des ressources, «les arrêtés arrivent avec retard, au moment où nous ne pouvons plus procéder à des passations de marchés». Moyenga Abdoulaye, 1er adjoint au maire de Fada confirmera «les difficultés pour passer les marchés font que nous n'avons pas pu consommer les fonds alloués pendant une à deux années». Il congratule donc le Mena qui a réagi en mettant des techniciens à la disposition de la commune afin de «rendre les choses plus fluides». Moyenga Abdoulaye met ainsi en exergue le handicap majeur des collectivités face au transfert des compétences : la disponibilité de personnel qualifié au niveau des collectivités. Il se félicite qu'à ce propos, lors d'une rencontre des élus avec le gouvernement le 26 juin à Ouaga, il a été question d'un projet de recrutement de près d'un millier d'agents qualifiés pour les communes. Sa conviction est qu'il leur faut «un



Thiombiano Sylvain, 2ème adjoint au maire de Fada

nel a également posé problème». Elle dénonce : «il y a des maires qui considéraient ce personnel comme des contrôleurs de leur gestion. Alors qu'il s'agissait de les accompagner et éviter que les fonds ne soient utilisés à d'autres fins, parce qu'en matière de ligne budgétaire la



Salif Yada, Maire de Diapangou

Fada, les panélistes ont donné toute satisfaction. Le maire de Fada, Moumouni Kocty étant en mission en France, l'honneur est revenu à Moyenga Abdoulaye son premier adjoint de recevoir la mission et, avec le deuxième adjoint, Thiombiano Sylvain, représenter les élus à côté du maire de Diapangou, Salif Yada. Le thème de la rencontre commandant la présence d'initiés des finances publiques, les élus étaient accompagnés par Dayamba Philippe, chef du service administratif et financier (Saf) de la mairie de Fada.



Moyenga Abdoulaye, 1er adjoint au maire de Fada



Le contrôleur financier,
Raphaël Kaboré



Le chef du service administratif et
financier, Dayamba Philippe

non affectation de fonds est un principe de gestion». Le Mena s'est donc imposé un travail de sensibilisation sur le rôle du transfert et la gestion des fonds transférés. C'est à partir de là que le montant des fonds transférés a connu une augmentation progressive jusqu'à atteindre «plus de 15 milliards cette année 2013 pour l'acquisition des fournitures, la réhabilitation et la construction des infrastructures éducatives, le fonctionnement courant des écoles».

Le directeur du contrôle financier, Raphaël



Le Trésorier régional,
Tarnabda Bourahima

Kaboré, a, tout d'abord, contesté l'argument de «l'arrivée tardive des fonds». Selon lui, «le retard n'est pas un problème». Pour dire qu'il n'est pas question d'arrivée tardive des fonds en matière de finances publiques. «Ce qu'il faut considérer, c'est la signature de l'arrêté qui alloue les différents montants des transferts par an. Une fois que cet arrêté est signé, il n'est pas besoin d'attendre le virement physique de l'argent transféré». Ainsi, le retard de virement des fonds dans le compte des communes ne devrait pas constituer un problème. Raphaël Kaboré soutient «une fois l'arrêté signé, les communes peuvent enclencher les procédures de passation des marchés». Et il dénonce, «nous l'avons maintes fois répété mais, c'est peut-être une question d'incompréhension».

En ce qui concerne la question des procédures dans les passations des marchés, «il est vrai» reconnaît-il «que nous nous trouvons dans un nouveau système qui est la décentralisation et que l'Etat conserve toujours des prérogatives, notamment le principe de contrôle des fonds alloués aux communes. Il s'agit de pouvoir assurer le principe de la transparence». Il insiste, en réponse au Saf de la mairie de Fada «les directives 04 et 05 de l'Uemoa n'ouvrent aucune brèche qui permette aux collectivités territoriales d'avoir une procédure spécifique de passation des marchés à leur niveau». Ainsi, consent-il «il est vrai que nous voulons leur transférer les fonds et leur permettre de pouvoir les absorber mais, nous adhérons à des normes communautaires qui ne nous autorisent pas de transgression au nom du principe de la supériorité du droit communautaire sur le droit interne». Il va plus loin pour expliquer qu'il existe, malgré tout, certaines ouvertures : «lorsque vous prenez les textes qui ont été élaborés pour accompagner le Code des marchés publics, il y a un certain nombre d'arrêtés qui ont été pris pour aider les communes, en tenant compte de leurs spécificités». Illustration : «en ce qui concerne les procédures exceptionnelles, dans la conclusion par exemple d'un avenant ou l'autorisation d'un gré à gré... Le

privilège est laissé au conseil municipal de décider et nous ne faisons que donner un avis technique. Et, qui dit avis, dit qu'ils ne sont pas obligés de l'appliquer». Rejoignant ensuite, la Dreba, il enfonce le clou : «s'il y a un problème, ce n'est pas à notre niveau. Quand on dit transfert de compétences, il ne s'agit pas seulement des ressources financières, on dit également compétences en matière de ressources humaines. Or, d'une manière générale, dans les plans de développement des communes, il n'est pas tenu compte du renforcement des capacités du personnel qu'elles emploient. De telle sorte que, vous avez à faire à un comptable qui a fait de la comptabilité privée et ne maîtrise pas les grands principes de la comptabilité publique, qui est une tout autre réalité». Conclusion : «souvent, il y a rejet des dossiers. Parce que nous avons des principes de contrôle et des règles de vérification que nous appliquons».

La vérité de la formation continue

Sans indexer une commune en particulier, Tarnabda Bourahima, le Trésorier régional fustige l'incompétence notoire : «malheureusement, en effet, quand nous faisons le bilan de l'exécution du budget des collectivités territoriales à la fin de l'année, notamment à travers le compte de gestion et le compte administratif, il ressort des excédents d'investissements souvent très élevés». Il dénonce : «nous allons souvent jusqu'à 300 millions d'excédents. Cela pose un problème d'absorption des crédits et, donc, de principe budgétaire (...). Il y a un manque d'anticipation au niveau des communes». Vous avez dit, question de compétence ? Tarnabda Bourahima remarque : «les procédures sont rigoureuses, nous le reconnaissions». Il suggère : «dès novembre, les budgets primitifs sont arrêtés avec les montants des prévisions des transferts de compétences. On peut donc commencer à préparer les dossiers dès l'année N-1. Malheureusement, les gens attendent de voir les fonds avant de préparer les dossiers». Il martèle «ce n'est pas lié, on n'attend pas de voir les fonds avant de commencer à monter les dossiers». Il rappelle alors les fondamentaux : «le principe budgétaire commande de commencer à monter les dossiers et de les engager dès que les crédits sont disponibles. Les fonds ne viennent que pour le paiement». Son verdict est que «ce manque d'anticipation est dû à la qualité du personnel» et la sentence est qu'il faut «un renforcement des capacités du personnel des communes. La formation est continue...».



Lompo Alassane, président du CCOSC

Au nom des populations, Lompo Alassane le président de la coordination communale des OSC a joué au conciliateur, en appuyant sur la pédale de l'apprentissage : «la décentralisation est là, c'est un acquis ; les gens sont en train d'apprendre la gouvernance locale (...) le renforcement des capacités concerne autant le personnel des communes que celui des services techniques appelés

à les accompagner». Il est rejoint par Thiombiano Sylvain «La décentralisation met tout le monde en position d'apprentissage. Nous sommes tous en temps d'apprentissage et devons voir comment nous devons nous comporter pour atteindre le développement à la base».

Dans sa synthèse des débats, Hady Coulibaly constatera que du sommet de la montagne décentralisation, le politicien et le technicien n'ont pas la même vision des choses. Le politicien est dans le domaine du sensible : «comment faire pour ne pas mécontenter l'électorat. Le technicien de son côté se demande comment faire pour éviter les reproches professionnels». Recommandation ultime consensuelle : «Il nous faut communiquer, changer de philosophie et de façon de voir la décentralisation qui est l'affaire de tous». Ce que Kern Caroline convertit en «nécessité de se focaliser sur l'objectif commun».

Au sortir de la rencontre de la mission du BMZ avec un panel d'élus, de représentant de la société civile et des services techniques, Caroline Kern du bureau de la coopération allemande à Bonn, a eu ces mots :

L'objectif de cette mission était vraiment d'écouter les différents acteurs, de rencontrer les responsables de nos projets intervenant ici dans la région de l'Est, de se faire une opinion sur la marche de la coopération allemande au Burkina Faso. Je dirai qu'il s'est agi d'une mission d'échanges avec les gens sur le terrain. Ce panel m'a vraiment convaincu que la décentralisation est en marche, elle est vécue comme un grand défi mais, les premiers pas effectués sont prometteurs. Il faut donc continuer de travailler ensemble. Les différents acteurs doivent continuer d'échanger et ne pas oublier qu'ils ont le même objectif : renforcement des capacités, renforcement de la base. L'éducation, la santé, pour ne citer que ces domaines, sont des volets très importants du développement qu'il faut bien concilier avec la politique de décentralisation. Certes, c'est compliqué, parce que cela interpelle l'administration et la gestion économique et donc, le pouvoir et son organisation. Ce n'est donc pas aisés mais, je suis sûre qu'avec une harmonisation des efforts, le succès est au bout. Ainsi que cela a été démontré au cours des échanges du panel, ce succès ne sera possible que par la capacité des différents acteurs à rester en dialogue permanent et constructif et, pour notre part, coopération allemande, nous sommes prêts à soutenir leurs efforts.



Renforcement des capacités des membres des organisations de la société civile des communes de Diapaga, Fada N'Gourma, Pama et Piéla

Pour une meilleure implication citoyenne

Prévu pour entretenir les membres des organisations de la société civile (OSC) des communes de Diapaga, Fada N'Gourma, Pama et Piéla, l'atelier de renforcement de leurs capacités sur «le processus de planification, d'élaboration, de vote et d'approbation du budget des collectivités territoriales» n'a vu que la participation des invités de Fada et de Pama. Qu'importe, trois jours durant, du 1er au 3 août 2013, la salle de réunion de l'hôtel de ville de Fada a connu une ambiance studieuse avec une trentaine de participants, membres d'OSC et de la coordination communale des OSC et des représentants des médias. Après deux communications dont l'une sur la planification «construction d'une vision commune ou concertée entre les acteurs concernés, en vue de la définition et de la réalisation, dans le temps et dans un espace donné, d'objectifs communs et négociés», les membres des OSC ont positivement apprécié l'initiative du PDDC, Programme décentralisation/développement communal.

Lisez et faites lire
Les Echos du Sahel
votre journal de la région de l'Est



CHEZ MAÏGA
Face PALAIS DE JUSTICE de Fada

VENTE DE CARTES DE RECHARGE

CAFÉ, THÉ ET REPAS CHAUD EN TOUTE HEURE
Réservation : 70 75 77 74

Salubrité publique

Par Dianou Yempabou

Le compte des “brigades vertes” est au rouge



Les brigades vertes sont à huit mois sans le moindre sou.

La commune de Fada ne dispose pas de service proprement dit de nettoyage et salubrité publics mais, à l'occasion de la réception des festivités du 11 décembre 2008, elle a découvert et adopté des associations pionnières dans le maniement du balai et l'évacuation des ordures ménagères. Il suffisait alors d'en faire un partenaire et de le rattacher à son service eau et assainissement, logé à l'établissement public communal pour le développement (EPCD), sa structure de maîtrise d'ouvrages. C'est à ce partenariat que la ville doit l'apparition de ses «brigades vertes» depuis 2009.

Une page de l'histoire de la commune de Fada raconte que depuis septembre 2007, elle s'est dotée d'un plan stratégique de gestion des ordures ménagères de la ville. Un plan qui inclut le nettoyage des grandes artères et des lieux publics de la ville. Par la suite et, à la faveur de la célébration de la fête du 11 décembre 2008 à Fada, le comité d'organisation des festivités confie à la commune le volet hygiène et salubrité publiques. A son tour, la commune responsabilise sa structure de maîtrise d'ouvrages délégués, l'EPCD, qui fait appel à ses premiers partenaires en matière de salubrité : les structures associatives. Celles-ci tiennent si propres les grandes artères de la ville et les lieux de manifestations qu'à l'heure du bilan, la commune et sa structure de maîtrise d'ouvrages délégués s'entendent à formaliser quelque peu leurs relations avec les associations intervenant dans le domaine de l'assainissement et se préoccupant particulièrement de l'hygiène et de la salubrité publiques. Nait alors l'idée de créer une coordination des structures associatives qui interviennent dans le nettoyage et la salubrité de la ville. Il est alors proposé à ces associations un contrat de prestation de services qui a pris effet en 2009. Suivant ce contrat, les associations se voient assigner des sections bien définies de

la ville, pour une enveloppe de 150 000 F CFA par section, soit une enveloppe mensuelle d'une valeur globale de 700 000 F CFA. Indépendamment de ce contrat, chaque structure associative mène ses propres activités d'assainissement de la ville, telle l'association «Pion-con-dé» qui s'est spécialisée dans la collecte des déchets plastiques. Presque toutes sont dans le nettoyage sectoriel, notamment la pré-collecte des ordures ménagères par placement de poubelles auprès des ménages contre une redevance, telle l'association «Wend-raabo» qui intervient au secteur 3 de la ville, ou encore, assurent la salubrité, sous contrat, des équipements marchands comme la gare routière, pour les associations «Apage» pour le nettoyage du module grands transporteurs à hauteur de 81 000 F CFA/mois et «Alicof» pour le module petits transporteurs à hauteur également de 81 000 F CFA/mois ; le marché à bétail, avec «APJ» pour 162 000 F CFA/mois ; et le marché central, divisé en 3 sections, une de 98 000 F CFA pour «Apage», une autre de 84 000 F CFA pour «Pion-con-dé» et la dernière de 90 000 F CFA pour «Dougoudi».



Lombo Casimir, responsable Eau et Assainissement (EPCD).

La commune qui ne dispose pas d'un service propre de salubrité publique encourage et accompagne ainsi ces associations pionnières dans le secteur de l'hygiène et l'assainissement de la ville.

Le malaise

Pendant qu'elles nous débarrassent des ordures, «les brigades vertes» voient s'entasser des impayés de ce qu'elles considèrent comme leurs salaires. Un gros grain de sable s'est installé dans le mécanisme de paiement des salaires des brigades vertes et, le comble est que les bonnes dames, qui ne connaissent plus la douceur des grasses matinées depuis belle lurette, ont le balai impuissant pour dépolluer les procédures de paiement.

Du côté des OSC la défense tient en une tirade :

«elles s'en prennent à nous et, nous de notre côté, nous ne pouvons nous en prendre qu'à l'EPCD qui est la structure technique d'appui à la mairie». A en croire un des patrons des brigades vertes,

«en principe tous les 25 du mois, on doit déposer nos factures à la mairie, espérant avoir la paie au plus tard le 5 du mois suivant». La réalité est que «les retards de paiement, régulièrement on en a trop marre». En conséquence, «le travail n'est plus très bien fait sur le terrain et nous ne pouvons pas hausser la voix».

Sur la question de rétribution des brigades vertes, ou plutôt des structures associatives, Lombo Casimir, le responsable du volet eau et assainissement au niveau de l'EPCD donne cet éclaircissement. «Nous avons vraiment un très gros problème de paiement avec les structures associatives mais, chez nous la situation est très claire. Au niveau de la maîtrise d'ouvrages délégués et au niveau communal, nous souhaitons travailler toujours avec les structures associatives parce qu'elles constituent un maillon très fort en matière de salubrité. Malheureusement, nous sommes pris dans un engrenage de comptabilité publique qui estime que les structures associatives ne peuvent pas être prestataires de services. Alors, il faut chaque fois que le maire plaide, que nous échangions avec le service du contrôle financier. En somme, il faut faire des contrats allégés, les reprendre parfois. La difficulté du moment est que les contrats qui nous permettent habituellement de payer les structures associatives sont remis en cause. On nous fait savoir qu'on ne peut pas fractionner le budget et, le souhait qu'il y ait désormais un chef de file de toutes les structures associatives et que le montant total de 700 000 F CFA, dû pour le nettoyage au niveau des artères, soit facturé au nom d'une seule structure qui agirait pour le compte de toutes.

En attendant cette normalisation, nous sommes présentement à huit mois d'arriérés de paiement et donc, depuis janvier de cette année, les structures associatives n'ont perçu aucun franc. Actuellement, tous les documents, les contrats et les factures sont au niveau du contrôle financier. Que ce soit au niveau des grandes artères comme des équipements marchands, les contrats ont été repris au nom d'un consortium dont le représentant agit au nom de toutes les structures associatives». Lombo Casimir se veut même rassurant, «j'ai une certitude, quand l'administration doit à une structure ou à un individu, ce sera payé».

Il faut donc assumer la conséquence directe qui est que «le contrôle normatif qui doit être assuré prend un coup, avec les arriérés, la structure de maîtrise d'ouvrages délégués ne peut plus se montrer rigoureuse». Pour dire que le nouveau langage est «il faut tenir bon, parce que si vous ne travaillez pas bien, on ne peut pas non plus signer des attestations de services faits, compter les mois et établir gratuitement des factures. Etant donné que le travail sera payé, il va falloir travailler pleinement». Sa boutade «on se mord la queue et on tourne en rond». Un vœu également, «nous souhaitons qu'il s'agisse là de la dernière situation de retard, parce qu'il y a toujours eu des arriérés de paiement». Il reconnaît toutefois que «la situation vécue est administrativement légale ; effectivement les associations ne remplissent pas toutes les conditions pour être prestataires de services ; en principe, le nettoyage de la ville doit faire l'objet d'un dossier d'appel d'offres». Il a cette remarque «c'est la vision de la comptabilité publique, elle est légitime mais, c'est extrêmement compliqué pour nous». Il a, pour finir, un argument qui tient la route, «nous savons comment ça se passe, dans le cas d'un appel d'offres, c'est un prestataire qui va venir de Ouaga avec un gros dossier, qui va rafler le marché et, par la suite, utiliser des manœuvres au plan local pour exécuter le travail».

Nous ne voulons pas de cela pour notre commune. Nous voulons accompagner les structures associatives locales afin qu'elles travaillent et se professionnalisent, parce qu'elles abattent un travail énorme et ce que la commune leur paye est juste une contribution, ce n'est nullement la réelle rétribution de leurs prestations». Ce sont là, en effet, deux visions qui s'opposent et créent des désagréments.◆

PION CON DE

Le pionnier de la salubrité

Selon Sorgho Abdoulaye, coordonnateur de la section de l'Est, l'association «pionnier pour la construction et le développement du Burkina» (Pion-Con-Dé), officiellement née en juin 2000, a fait son entrée dans le monde associatif sous la forme embryonnaire, dans les années 80, du groupe Todi Yaaba (Aidons-nous, en guimacema). Les fondateurs résident alors à Ouaga et ont une vision supra régionale au moment de monter au statut d'association et «Pion-Con-Dé» est non seulement présente dans la région de l'Est mais également dans celle du Plateau central et du Centre. Le «Pionnier pour la construction et le développement» pose également les pieds dans plusieurs domaines d'activités : santé, environnement, hygiène et assainissement, culture, éducation, élevage, agriculture, civisme, bonne gouvernance... L'essentiel de ses interventions est, en revanche, concentré sur l'organisation de «causeries éducatives, sensibiliser les populations pour un changement de comportement». Le premier contact de l'association avec le Laboratoire citoyennetés (LC) a lieu en 2004, à la faveur d'une étude diagnostic sur les structures associatives intervenant dans le domaine de l'assainissement au niveau de



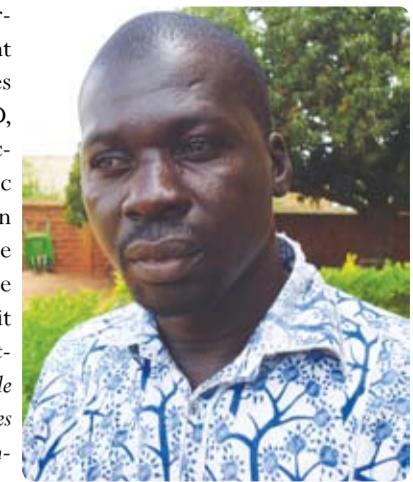
Sorgho Abdoulaye

la région de l'Est. «Pion-Con-Dé» est à l'époque, déjà répertoriée au nombre des associations engagées dans la collecte des ordures dans la ville de Fada. «Pion-Con-Dé» est dès lors invité comme organisation ressource aux ateliers du LC sur la question de l'assainissement, autant au plan national que régional. En 2008, l'association «Pion-Con-Dé» est du nombre des structures associatives retenues dans le schéma de salubrité publique de la commune de Fada et, cerise sur le gâteau, en 2009-2010, elle bénéficie d'un accompagnement du LC en termes de renforcement des capacités pour des activités de sensibilisation sur le thème de la gouvernance locale. D'une année à l'autre l'accompagnement du LC augmente en volume et également «la capacité d'intervention des membres de «Pion-Con-Dé» sur le terrain». «Pion-Con-Dé» est surtout visible au niveau de la gestion des ordures ménagères avec sa brigade verte, ses poubelles balançoires dans certains lieux publics comme les lycées, certaines écoles primaires et services administratifs ; celles également placées au niveau de certains ménages.◆

ALICOF

La «débrouille» en commun

L'association pour la lutte contre l'insalubrité dans la commune de Fada, en abrégé Alicof, naît en 2006 comme structure de bénévoles de l'assainissement de certaines artères de la ville. En décembre 2007, elle obtient son acte d'existence officielle et entre dans les tablettes des structures d'assainissement de la commune à travers l'EPCD, l'établissement public communal de développement, structure de maîtrise d'ouvrages délégués. Le partenariat avec la commune via l'EPCD n'intervient cependant qu'en fin 2009 après le test grandeur nature de 2008 à la faveur de la réception des festivités du 11 décembre par la commune de Fada. Comme un poisson dans l'eau, Alicof se retrouvait dans son élément : «lutte contre l'insalubrité, nettoyage et entretien des caniveaux, entretien des voies primaires, sensibilisation de la population sur l'assainissement et l'hygiène, intervention lors des catastrophes naturelles qui obstruent les voies primaires, voire principales...». Lorsque la mairie décide d'accompagner les associations qui ont choisi d'intervenir dans coquetterie de sa ville, c'est tout naturellement que Alicof est retenue avec Pion-Con-Dé comme premier fantassins de la salubrité urbaine. Les deux structures seront également les premières répertoriées par le Laboratoire citoyennetés en 2009 pour une campagne de sensibilisation. Au moment de constituer une structure faîtière pour faciliter le paiement de toutes les associations en partenariat avec la commune dans le domaine de la salubrité publique, c'est le responsable de Alicof, en l'occurrence Thiombiano Joseph qui est désigné comme chef de file. Au cœur de la crise de paiement et des plaintes des brigades vertes quant aux huit mois d'arriérés de salaires, Thiombiano Joseph s'insurge contre l'écart d'expression : «il ne s'agit pas d'un salaire mais d'un accompagnement pour nous encourager». La démarche à suivre pour juguler la crise est selon lui, «de négocier avec le partenaire et, même si le faire comprendre à nos mamans, femmes et sœurs qui balaient et ramassent, s'avère un exercice difficile, il faut insister sur le fait qu'il n'est nullement question d'un salaire dû, nous ne devons pas parler de salaire. Moi-même, je n'ai pas de salaire et je ne m'en plaint pas car une association n'est pas un commerce». Parce que, argumente-t-il, «si le maire venait à dire qu'il en a marre et décide de créer sa propre structure d'assainissement, où irions-nous nous plaindre?». Il n'en demeure pas moins que «huit mois sans rien, c'est compliqué ; c'est leur seule source de revenus et nous les comprenons d'autant plus que nous n'avons rien en fonds propre pour les motiver et les aider à patienter. Il y'en a même qui nous disent que nous bouffons l'argent sans rien leur donner». Il se projette surtout dans la suite à donner au consortium des associations de salubrité partenaires de la commune : «pourquoi ne pas voir comment évoluer vers un GIE?». La réflexion s'impose parce que ces associations ont «la débrouille» en commun dans un contexte de dénuement matériel et logistique.◆



Thiombiano Joseph

Gestion de l'état civil

Mise en œuvre de la convention de partenariat entre le Laboratoire citoyennetés et le Tribunal de grande instance de Fada N'Gourma sur les questions de l'état civil.

Déballage d'indicateurs du mauvais fonctionnement de l'état civil

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de partenariat entre le Laboratoire citoyennetés (LC) et le Tribunal de grande instance (TGI) de Fada N'Gourma sur les questions de l'état civil, le président du TGI, Dima Marchel et le procureur du Faso près le TGI, Somda Joël, ont présenté les résultats d'une étude d'état des lieux sur la gestion de l'état civil dans les tribunaux départementaux et les communes de Fada N'Gourma, Piéla, Diapaga, Diapangou, Partiaga. C'était au cours d'un atelier de deux jours, les 30 et 31 juillet derniers à l'Enep de Fada. Les deux magistrats ont relevé des difficultés principalement d'ordre matériel, organisationnel et juridique, «à la fois vieilles, persistantes et communes à toutes les structures».

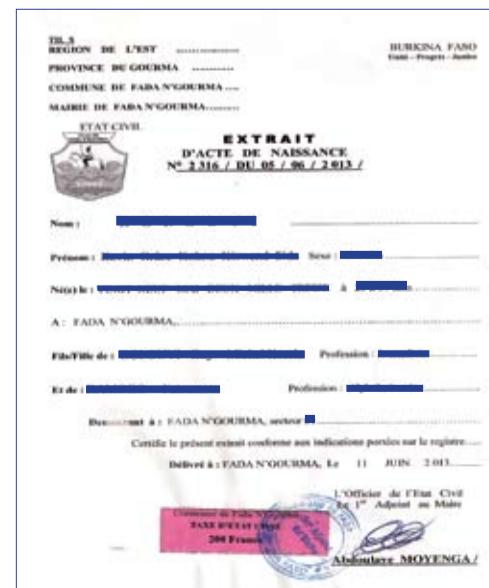
Comme dans un réquisitoire, les magistrats Dima Marchel et Somda Joël ont ôté l'emballage et présenter la gestion de l'état civil dans toute sa nudité, autant au niveau des mairies que des tribunaux départementaux : faiblesses d'ordre organisationnel, d'ordre juridique, problème d'accès des femmes et, pour ne rien innover, des difficultés d'ordre matériel.

Au niveau des mairies tout d'abord, côté organisation, et sans s'arrêter ici sur les détails, les magistrats ont noté «le manque de coordination ou d'interaction soutenue entre les structures intervenant dans la gestion de l'état civil» ; «un léger dysfonctionnement entre l'état civil et le tribunal départemental» ; «l'éloignement de certains centres d'état civil des usag-

ers» ; «une lenteur liée à la méfiance de certains officiers de l'état civil à la délégation de fonction» ; «la mauvaise tenue des registres» ; «l'inexistence des doubles des registres» ; «les doublures ou multiples déclarations suite aux opérations de délivrance massive d'actes d'état civil» ; «le manque de communication entre les services de l'état civil sur la question des avis et mention» ; «la non transmission des doubles des registres au tribunal civil» et «l'absence ou l'insuffisance des contrôles administratifs et judiciaires».

Passées ces lacunes d'organisation du service, les magistrats se sont arrêtés sur le niveau de connaissance ou de maîtrise des textes en matière d'état civil par les acteurs et, ont mis en relief des faiblesses d'ordre juridique : «méconnaissance ou mauvaise interprétation des textes sur l'état civil» ; «non uniformité de l'interprétation de certaines règles par les praticiens du droit» ; «non clôture de certains registres» ; «méconnaissance de la procédure en matière de reconstitution des registres détruits, introuvable ou détériorés» ; confusion d'interprétation des actes dits «divers» et «inexistence de sanctions en cas de commissions d'irrégularités». Le comportement des usagers n'a pas été en reste de cette étude et, les magistrats ont constaté un problème d'accessibilité des femmes au service de l'état civil. Non pas qu'elles veulent usurper une prérogative des hommes mais, plutôt, parce qu'elles doivent pallier à la négligence ou absence de ceux-ci. Sans prétendre réinventer la roue, l'état des lieux de la gestion de l'état civil, au niveau des mairies, a déployé le tapis des problèmes d'ordre matériel : «manque de locaux adéquats pour recevoir les archives ; absence de mobilier de rangement, entraînant par conséquent la détérioration permanente des registres ; manque de matériels de travail (ordinateurs, imprimantes, machines mécaniques etc.)». Les magistrats Dima Marchel et Joël Somda ont ensuite fait

escale dans les tribunaux départementaux, pour constater leur oubli par «les structures qui appuient les communes et plus particulièrement dans le domaine de l'état civil». Le tableau n'est pas plus reluisant : «manque d'appui en logistique et en renforcement des capacités» ; «manque de motivation des assesseurs» ; «inexistence d'audiences foraines» ; «conflits de compétence entre tribunal départemental et l'état civil dans l'établissement de certains actes». Et, bien sûr, des faiblesses partagées : «absence de contrôle judiciaire, mauvaise tenue des registres, inexistence de sanctions en cas de manquements». La présentation des résultats de l'étude d'état des lieux sur la gestion de l'état civil dans les tribunaux départementaux et les communes de Fada N'Gourma, Piéla, Diapaga, Diapangou et Partiaga a conduit à un déballage d'indicateurs sur le mauvais fonctionnement des services de l'état civil. De l'atelier était attendu des pistes de solutions à soumettre au Laboratoire citoyennetés.◆



Regards croisés des acteurs

Dima Marchel, président du Tribunal de grande instance de Fada.



«La bonne tenue de l'état civil constitue nécessairement une priorité»

Quels problèmes vous ont le plus interpellé au cours de cette étude diagnostic qui vous a conduit dans cinq départements de la région de l'Est ?

Le constat que nous avons pu faire au cours de cette étude diagnostic, est qu'il ya un disfonctionnement entre le tribunal départemental et l'état civil, une incompréhension ou une mauvaise interprétation des textes mais, au delà, il ya le fait, aussi, que les usagers de ces services n'ont pas toujours une bonne connaissance des procédures à entreprendre pour se faire délivrer des actes d'état civil. Il faut dire que les difficultés sont nombreuses.

Quelles sont les pistes de solutions ?



Dima Marchel

En termes de solutions pour y remédier, il faut former les acteurs de l'état civil, parce que tous ne maîtrisent pas toujours les règles d'organisation du fonctionnement de leur structure mais, également, sensibiliser les populations pour qu'elles prennent conscience de l'utilité de posséder un acte de naissance et, donc, pour qu'elle se présente régulièrement à l'état civil en temps opportun ou, devant le tribunal départemental, pour entreprendre les procédures nécessaires afin de les obtenir.

Dans un pays où il est de bon usage de dire que tout est prioritaire, peut-on dire que la bonne tenue de l'état civil est une priorité ?

Absolument ! La bonne tenue de l'état civil constitue nécessairement une priorité, parce que nous l'avons relevé, c'est à partir de là qu'une bonne politique socioéconomique peut se construire ; c'est à partir de là que les statistiques peuvent être établies. Une bonne politique ne peut se construire sans statistiques fiables. Pour un programme d'éducation, de projection en termes de développement économique, il faut nécessairement une idée précise de la situation de la population et, cela ne peut être possible que lorsque l'état civil présente des garanties de fiabilité et offre les données nécessaires pour permettre une telle appréciation.

Aimé Gérard Yameogo,
directeur général de la modernisation de l'état civil, au ministère de l'administration territoriale et de la sécurité (MATS).



«Identifier les Burkinabè dans l'état civil, de façon unique et sans équivoque»

En quoi consiste le nouveau produit que vous avez présenté dans le cadre de l'amélioration de la gestion de l'état civil ?

Ce produit consiste à faciliter la délivrance des actes d'état civil d'une part et, à les sécuriser après production. La fraude identitaire prend de l'ampleur au Burkina Faso, certains n'hésitent pas à usurper des identités pour des faits inavoués. Le gouvernement a donc décidé la mise en place d'un système intégré de gestion de l'état civil qui va prendre en compte ces préoccupations. Au-delà de ce système, nous allons introduire ce qu'on appelle « l'identifiant unique » du citoyen à l'état civil, qui permet d'identifier les Burkinabè dans l'état civil, de façon unique et sans équivoque.

Les difficultés de gestion de l'état civil sont surtout accrues en milieu rural ; y aura-t-il des mesures d'accompagnement pour une mise en pratique efficiente du système dans les départements ?

Absolument, nous allons développer des technologies qui vont rapprocher l'état civil des populations. Nous avons en projet de mettre en

L'enregistrement des naissances via le mobile n'entraîne-t-il pas plus de coûts dans un domaine qui souffrait déjà de manque de moyens, de personnel qualifié, etc. ?

Je pense qu'il faut voir dans cette politique de modernisation de l'état civil, son intérêt pour d'autres domaines d'intervention. Il ne faudrait pas avoir une analyse partielle de la situation. C'est vrai, à priori, ce système d'informatisation de l'état civil a pour objet de faciliter l'établissement des actes de naissance, de rendre l'état civil fiable et crédible mais, ce sont des données qui peuvent être exploitées par d'autres structures par la suite. C'est un point à partir duquel beaucoup de programmes peuvent être conçus. C'est vrai que c'est apparemment coûteux mais, cela l'est lorsqu'on se contente tout simplement de voir la question état civil. Sinon, quand on fait des projections, pour voir l'impact que cela peut avoir sur les autres services, on ne peut que se réjouir de voir ce projet se réaliser dans les meilleures conditions.

Ce qui restera toutefois constant, c'est l'état de délabrement dans lequel vous avez trouvé les archives d'état civil...

C'est vrai que ça, c'est un sérieux problème, parce que l'état des archives, au niveau des services, est si déplorable qu'on se demande comment véritablement on peut parvenir à utiliser judicieusement ces registres. Mais, dans tous les cas, nous n'avons pas d'autre choix que d'aller dans les dynamiques de récupérer ce qui peut l'être et, il va falloir trouver une stratégie qui permettre de faire en sorte que ce qui est là, ce qui est disponible, ne disparaisse pas et, trouver un autre moyen pour le conserver. Parce qu'à la longue, on ne disposera même pas d'infrastructures nécessaires pour contenir toutes ces pièces.◀

place un système de déclaration des naissances via le téléphone mobile. C'est dire que, dans chaque village où ce système va exister, il suffit d'aller tout simplement vers l'agent habilité à recevoir la déclaration, pour déclarer la naissance ou le décès et, l'acte de naissance reviendra vous trouver dans votre village puisque, nous envisageons de mettre un mécanisme qui va permettre de ramener l'acte de naissance au bénéficiaire. Aujourd'hui, l'Etat est conscient que tout système d'état civil ne peut être efficace et efficient si, en amont, les gens ne déclarent pas à l'état civil. C'est pourquoi, l'axe n°1 de la stratégie consacre une part importante à la mobilisation, à la sensibilisation, afin que la population puisse participer, aller vers l'état civil pour déclarer tout ce qui est fait d'état civil. A notre niveau, toutes les nouvelles technologies seront mises à profit pour que le Burkinabè, quel que soit son lieu de résidence, puisse déclarer à l'état civil sans parcourir 50, 75, voire même 85 km.

Ce système a-t-il fait ses preuves dans un pays voisin et, dans quel délai peut-il être mis en œuvre ?

Ce système a fait ses preuves au Sénégal, au Kenya et même en Côte d'Ivoire et, le projet, en réalité, court depuis le mois de janvier. En fait, nous sommes entrain de mettre en place le dispositif juridique. Dès ce mois d'août, ce projet sera lancé officiellement par le ministre de l'administration territoriale et de la sécurité et, nous avons deux (2) ans pour l'expérimenter, l'évaluer, avant de le généraliser le cas échéant.

Suivant quels critères avez-vous élu les huit régions pilotes ?

Ces régions, dont celle de l'Est, ont été identifiées sur une base multicritères ; nous avons associé des problèmes économiques, culturelles, techniques et, ce sont toutes ces associations qui nous ont permis de déterminer les huit régions. L'idéal aurait été de mener l'expérimentation dans les 13 régions mais, en phase expérimentale, cela n'est pas conseillé, d'autant plus que le budget allait être très élevé. A ce stade, nous sommes déjà à environ deux milliards de franc CFA.◀

Joël Somda,

Procureur du Faso, près le tribunal de grande instance de Fada N'Gourma.

«Nous connaissons le mal, nous savons où se trouve le mal, nous devons pouvoir administrer les remèdes...»

A cette restitution de votre étude diagnostic, vous aviez des attentes ; pouvez-vous vous estimer satisfait ?

Nos attentes ont été accomplies et nous sommes pleinement satisfaits, dans la mesure où nous avons constaté que l'ensemble des participants était très intéressé par l'étude que nous avons effectuée. Nous avons compris que beaucoup de points méritaient encore d'être approfondis et, les travaux de groupe nous ont permis de débattre et connaître ces points qui n'avaient pas été suffisamment approfondis dans les rapports que nous avons présentés. Je dirai donc, sans ambages, que nous sommes pleinement satisfait.

Quelle peut être la suite à donner à ces travaux, afin qu'ils ne soient pas vains ?

La suite dépend du Laboratoire citoyennetés, parce qu'il a reçu un financement pour pouvoir appuyer l'état civil. L'étude a révélé qu'il ya beaucoup de problèmes. Notre état civil rencontre d'énormes difficultés, alors que pour un pays appelé à se développer comme le Burkina Faso, si nous avons un état civil défaillant, il va s'en dire que nos politiques ne sont pas efficaces. En conséquence, l'étude a révélé beaucoup de difficultés, beaucoup de lacunes et, il appartient maintenant au Laboratoire citoyennetés de pouvoir administrer les remèdes qu'il faut. Nous connaissons le mal, nous savons où se trouve le mal, nous devons pouvoir administrer les remèdes qu'il faut afin que notre état civil soit efficace.◀

Emmanuel Ouédraogo, magistrat,

Chef de cabinet du ministre de la Justice, Garde des sceaux.

«Nous ne pouvons pas tomber dans la routine et les travers des projets sans suite»



Que fait le chef de cabinet du ministre de la Justice à cette rencontre ?

Une convention a été signée entre le Laboratoire citoyennetés et le Tribunal, dans le but de faire un état des lieux et des projections en termes de propositions, de recommandations ou de solutions au niveau des centres d'états civils et des tribunaux départementaux de certains départements ciblés par le Laboratoire citoyennetés. Je suis là au nom du ministère de la Justice avec lequel le Laboratoire citoyennetés a également signé une convention de partenariat pour la réalisation de certains objectifs parmi lesquels, l'amélioration du service public de l'état civil. Ce travail permet aux différents acteurs des tribunaux départementaux et des centres d'états civils de bénéficier de l'expertise de magistrats et, aussi, d'identifier les difficultés majeures rencontrées par les différents acteurs. Il entre dans le cadre global du programme du ministère visant à améliorer les services d'état civil et des tribunaux départementaux dans leurs compétences en la matière.

Qu'est-ce qui peut garantir que cette étude n'est pas juste l'occasion d'un atelier de plus ?

Nous avons plusieurs partenaires dans le domaine de l'état civil pour ne pas en rester là. Mais encore, outre le ministère de la Justice, il y a celui de l'administration territoriale et de la sécurité où il y a même une direction générale de la modernisation de l'état civil. Pour dire que, non seulement, il y a une stratégie nationale de l'état civil du Burkina, mais en plus, tout un ensemble d'actions conjuguées de plusieurs acteurs partenaires du ministère et qui interviennent dans ce domaine. L'état civil est une préoccupation majeure au Burkina Faso, au point que nous ne pouvons pas tomber dans la routine et les travers des projets sans suite. Il y a actuellement une dynamique qui est que, l'état civil étant au centre de toute action de développement, de toute action de prévision, nous ne pouvons nous permettre d'entreprendre des initiatives qui vont s'arrêter en cours de chemin.◀

Idani Panpandia, 1er adjoint au maire de la commune de Diapangou.

«Si tu n'as pas d'acte de naissance, ça ne peut pas t'empêcher de dormir...»

La mairie de Diapangou est-elle dans les conditions de bien assurer le service d'état civil ?

Je dirai, non, pas totalement. Parce qu'il faut réellement beaucoup de moyens, matériels financiers et en ressources humaines qualifiées pour pouvoir faire correctement le travail. Il y a des insuffisances.

Pensez-vous que pour l'état civil et, donc, une

question de bureautique et non un gros œuvre, il faut nécessairement tendre la main ; ou bien, la mairie peut en faire une question de sou-



veraineté, équiper le service d'état civil sans attendre un bailleur de fonds ?

Tout d'abord, dans nos communes, tout est prioritaire. Ensuite les ressources propres sont insuffisantes et connaissent un vrai problème : la mobilisation est compliquée. Cela fait que, lorsqu'on prend le cas de l'état civil, comparé à celui d'un forage pour lequel la population a les yeux sur vous, c'est difficile. La population veut boire, tu n'as pas autre choix que d'abandonner ton projet, par exemple d'achat de mobilier ou d'un ordinateur, pour un peu moderniser l'état civil. Il faut d'abord satisfaire la quête d'eau de la population. C'est ça, les problèmes que nous vivons. N'oubliez pas aussi que le poste de maire ou de conseiller municipal est un poste électif et, l'élu a intérêt à coller aux trois domaines prioritaires que l'Etat même a défini : la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. Donc, par rapport à tout cela, même si tu as en tête de développer l'état civil, tu t'attaques d'abord à ces domaines prioritaires sur lesquels les gens ont les yeux braqués. Tu n'a pas d'autres possibilités.

Est-ce à dire que l'état civil n'est pas une priorité prioritaire pour l'élu ?

Claire ! Tout simplement parce qu'on se dit que, même si tu n'as pas d'acte de naissance, ça ne peut pas t'empêcher de dormir. Mais, si tu n'as pas l'eau... Habituellement, dans nos villages, quand on n'a pas un besoin ardent ou un intérêt particulier, c'est rare qu'on courre derrière les pièces d'état civil. A côté de cela, on ne compte pas les demandes de forage, d'école, de dispensaire. Bon, on ne peut faire que ce que la population demande. L'état civil est une demande individuelle alors qu'un forage par exemple est une demande collective. Les gens t'ont élu parce qu'ils ont des problèmes qu'ils veulent résoudre. Et, je vous assure qu'individuellement, quand vous attrapez un habitant, sa première préoccupation, ce n'est pas l'acte d'état civil.

Un atelier sur l'état civil n'est donc pas d'un grand intérêt pour vous ?

Au contraire ! J'espère que ça va amener un changement, réveiller un peu nos consciences. C'est vrai qu'il ya des priorités mais, il faut qu'on accorde aussi une attention particulière à l'état civil. Je me dis que pour le développement d'un pays ou d'un village, il faut d'abord pouvoir se baser sur des statistiques pour pouvoir organiser, planifier les actions de développement. Je pense que nous devons porter un regard particulier sur l'état civil.◆

Bapougouni Moussa Tankoano,
maire de Partiaga.

«Nous n'allons plus attendre la veille des élections...»



Quel intérêt portez-vous à cet atelier sur l'état de l'état civil chez vous ?

Ce diagnostic sur la gestion de l'état civil nous a établi les faiblesses, les problèmes que nous rencontrons quotidiennement dans l'établissement des pièces d'état civil. Ce n'est pas facile, nous avons hérité d'un pionnier qui a fait ce qu'il pouvait. Il ya des difficultés et nous allons travailler à les planifier. Je pense que c'est dans cette dynamique que les différents partenaires se sont inscrits.

Nefaudrait-il pas, pour commencer, que l'état civil ait une importance pour vous, devienne

une de vos priorités ?

L'état civil occupe une place importante au niveau des mairies, ça il faut le dire, il faut marquer dessus. L'acte d'état civil est un document de base pour tout individu, un document très essentiel pour ne pas dire très indispensable. Tout individu qui naît doit avoir au moins son acte de naissance. C'est le premier document de tout homme qui doit jouir de ses droits. La mairie doit travailler à s'assurer que tout celui qui va naître, à l'avenir, puisse avoir ce document. Avec ces ateliers, je pense que nous n'allons plus attendre la veille des élections pour commencer à recenser les personnes qui n'ont pu, à l'époque de leur naissance, obtenir leur pièce d'état civil. Nous allons travailler quotidiennement à minimiser ce problème.

Pour être concret, quelle part de votre budget consacrez-vous au service de l'état civil de la mairie de Partiaga ?

Vous savez, l'état civil ne fonctionne pas généralement avec trop de moyens et je pense que c'est l'engagement des hommes qui prime. Dans le cas spécifique de Partiaga, le local est un espace sûr, l'agent d'état civil range bien ses documents. Chez nous, il n'y a pas un grand problème comme ça ; il ya peut-être un problème d'énergie (énergie solaire) que nous allons corriger très prochainement, parce que le problème d'énergie fait qu'il ya des retards dans l'établissement de ces pièces précieuses là. Donc, ce n'est que ce problème, sinon, je pense que généralement, c'est l'engagement des hommes qui compte et ensuite viennent les ressources. Si on veut aller loin il faut forcement le nerf de la guerre. Et puis, l'électricité ; on nous parlait de l'horizon 2013. J'ai contacté l'opérateur qui était chargé d'implanter les poteaux et il m'a laissé entendre comme quoi il ya eu certains ministères qui ont été divisés et donc il fallait attendre encore un temps pour que les dossiers se reconstituent. Les choses traînent un peu mais, nous savons que l'Etat est engagé à nous aider dans cette voie, parce qu'il paraît que le courant viendra de Niamoumou.◆

Lompo Alassane, président de la coordination communale des organisations de la société civile

«Nous allons interpeller les élus chaque fois que l'occasion se présentera»



Quel peut être le rôle des Osc dans la problématique de gestion de l'état civil ?

Ces deux jours de travaux nous ont permis de nous rappeler que l'état civil est d'abord le droit du citoyen d'être enregistré à sa naissance, à son mariage et à son décès. C'est la preuve matérielle de son existence en tant que citoyen. On a vu aussi l'importance de l'état civil par rapport à la collectivité ; possibilité de planification et donc de développement. En tant qu'élément de la société civile, nous nous sommes sentis dans le devoir d'apporter notre contribution pour que tous les citoyens puissent avoir leurs actes d'état civil, permettre à la collectivité de mieux planifier son développement. Mais, comme on l'a vu, les difficultés sont énormes, il y en a même par rapport au comportement des populations, à leur ignorance, aux difficultés matériels, aux problèmes

d'ordre institutionnel, ... Bref, la situation est telle que pour sensibiliser, il faut que la société civile puisse accompagner les élus, les services techniques ; descendre sur le terrain et convaincre la population sur le bien fondé de l'état civil.

Le diagnostic met en exergue une situation matérielle déplorable. Est-il indispensable d'attendre les bailleurs de fonds pour une question essentiellement de bureaucratie ? Où se trouve la souveraineté municipale si elle ne peut même pas assurer le minimum, qui plus est, pour l'un de ses rares services à recettes ?

Vous avez raison, parce que quelque part, on compare l'état civil au service d'urgence. L'état civil joue le rôle de service d'urgence à la mairie. On peut dire que 8 personnes sur 10, qui entrent à la mairie, viennent pour l'état civil. Donc, il est important, il est impératif que les maires, les conseils municipaux voient en la qualité de leur service d'état civil, la jauge de leur honneur, leur dignité et leur raison d'être. Nous sommes aussi d'accord que c'est encore un peu le temps de l'apprentissage de la gouvernance locale. C'est une compétence qui a été transférée aux mairies et, si pour les communes urbaines ça fait un bout de temps qu'elles sont là-dedans ; pour les communes rurales c'est l'apprentissage. Toutefois, l'un dans l'autre, il y a nécessité que ce point précis de l'état civil soit pris à bras-le-corps par les maires, parce que vraiment, l'essentiel de ce qu'on demande comme service, c'est d'abord l'état civil.

Que dites-vous, lorsqu'un maire, que nous avons rencontré ici même, est incapable de nous dire quelle part du budget de sa commune était réservée au service d'état civil ?

C'est pour cela que nous avons tenu à présenter l'expérience de la coordination des organisations de la société civile de Fada, par rapport à son appui à la mairie. Nous sommes en droit d'interpeller les élus, parce qu'il faut un équilibre entre les droits et les devoirs. Nous allons les interpeller, par exemple lorsque nous assistons à l'élaboration du budget de la commune, afin que des moyens soient orientés en direction de l'état civil. Nous allons insister parce que c'est un des services qui fait rentrer de l'argent. C'est le service qui offre des prestations aux citoyens et en même temps fait entrer de l'argent. C'est un service à la fois utile aux citoyens et à la collectivité et, c'est autant d'arguments pour que nous ayons un regard plus important sur ses capacités. Nous allons interpeller les élus chaque fois que l'occasion se présentera, insister pour que les collectivités consacrent suffisamment d'argent à ce service dont l'importance est indiscutée. Aujourd'hui, le citoyen qui n'a pas son acte de naissance ne peut pas se marier, ni avoir du travail, obtenir une parcelle... C'est le point de départ de l'existence officielle du citoyen. Nous avons le devoir de tout entreprendre pour que les mairies consacrent suffisamment d'argent pour l'équipement des services d'état civil.◆

Atelier de mutualisation des OSC de la région de l'Est

“Il y a toujours à gagner”

Samedi 29 juin, la coordination régionale des organisations de la société civile de l'Est (Crosc-Est), a convié les OSC partenaires du Laboratoire citoyennetés (LC) à une rencontre de mutualisation pour partager et peaufiner leurs plans d'actions 2013. Une rencontre de partage et d'échanges pour «se donner des idées, savoir qui fait quoi, quand et où, afin d'aller dans le sens de travailler en cohésion, dans un esprit de complémentarité» précise le modérateur de la rencontre, Martin Kienou, membre de la Crosc et président de l'association de promotion artistique et culturelle Apac-Fandima. Sauf, le groupe des radios, toutes les structures partenaires du LC, étaient présentes et Martin Kienou apprécie : «ces structures ont compris qu'elles pouvaient se mettre ensemble pour réaliser certaines activités car, bien qu'inscrites dans des plans distincts, elles concourent au même objectif». Quels que soient leurs domaines d'activités, la coordination pense qu'il est fondamental pour les organisations de la société civile (OSC) de communiquer entre elles. S'occupant de politiques publiques, la coordination veille traditionnellement au renforcement des capacités des OSC et, en l'occurrence, de celles soutenues par le Laboratoire citoyennetés, afin de leur permettre de s'approprier les différentes politiques publiques élaborées au plan local. Illustration avec Martin Kienou : «C'est notamment le cas avec les PCD (plan communal de développement) et les PRD (plan régional de développement) ; des plans que les OSC ne maîtrisaient pas bien. Aujourd'hui, grâce à notre action, les membres des OSC peuvent bien lire et commenter un budget communal ou régional». Ainsi, selon lui, cet atelier de mutualisation «est d'une grande importance puisque c'est l'occasion unique pour tous les acteurs qui bénéficient du soutien du Labo de venir échanger, parler des acquis, des défis, partager des idées, se donner également plus de visibilité puisque, la presse s'intéresse à ce que nous faisons. Les participants ne sont pas tous de Fada, il y en a qui viennent de Bogandé, de Diapaga, de Pama. Toutes les fois que des responsables d'OSC se rencontrent il y a toujours à gagner». Sur huit groupes de structures attendus à la rencontre, un seul a manqué à l'appel «et n'a donc pas pu faire sa présentation». Réaction de Martin Kienou : «Je suis déçu car il ne s'agit pas d'un groupe des moindres. Il est question du consortium des radios au niveau de la commune. Le chef de file désigné, c'est la radio Taanba et, je crois que si le Labo a choisi l'approche de mettre les radios ensemble, c'est dans l'optique d'obtenir plus d'impact en matière de communication». Le délégué de la coordination est d'autant plus déçu que «Cela fait déjà deux occasions manquées par ce groupe pour nous présenter son bilan et son planning futur et, cela entache nos résultats. C'est un vide que nous allons porter dans notre rapport. Je parle d'un vide parce que c'est ce groupe qui a mission de donner de la visibilité à ce que nous faisons. Je ne peux pas dire que nous en sommes fiers». Autre point de déception, le défaut de compétence de certains délégués de structures dans la présentation de leur bilan et plan d'actions futures. Pourtant, indique le délégué de la coordination régionale des OSC, «Nous avons demandé aux responsables des structures de venir eux-mêmes et, à défaut, de désigner quelqu'un qui peut présenter et commenter leur plan d'actions». Certains délégués de structures sont effectivement apparus comme des intrus, tant ils étaient loin du sujet. Désolation pour Martin Kienou qui constate «je ne peux pas me substituer aux gens pour présenter leur plan à leur place. J'avoue qu'il y'en a qui n'étaient pas en mesure de bien présenter leur plan, probablement, ils n'ont pas été associé à l'élaboration et, par conséquent, ne pouvait le présenter». Il a cette recommandation «un responsable doit savoir que déléguer ses pouvoirs à quelqu'un, c'est commencer par lui donner toutes les informations utiles afin que cette personne soit en mesure de faire ce que lui devait faire puisqu'elle le représente». Conclusion : «cela a été un point faible de la rencontre». S'agit-il d'un manque d'engouement envers le partenariat avec le Labo ? Pour sa part, Martin Kienou dit «C'est un partenariat que j'apprécie beaucoup. Nous avons bénéficié d'un renforcement de nos capacités et donc de nos compétences pour intervenir sur le terrain». Cette rencontre devait apporter la dernière touche au plan d'actions des partenaires du Labo pour l'exercice 2013 qu'ils entament déjà avec un semestre de retard.◆



Martin Kienou

Commissariat incendié à Diapaga, motos de policiers braisées à Logobou

Le Gouverneur met en garde les casseurs et pyromanes : 16 meneurs interpellés

«Désormais, tout acteur de casse devra rendre compte»

Suite au drame crapuleux survenu à Logobou dans la nuit de vendredi 5 au samedi 6 juillet (lire, Braquage à Logobou), et le transfert, à Diapaga, des deux malfrats appréhendés, des gros bras de Logobou ont effectué une descente punitive sur Diapaga. Les policiers refusant de leur livrer les deux malfrats afin qu'ils les châtient, ils ont mis le feu au commissariat avant de s'en prendre, sur leur chemin retour, aux policiers de Logobou et de mettre également le feu à leur motos. Bilan de la vindicte populaire : un bâtiment et du matériel administratif détruit par le feu à Diapaga et quatre motos braisées à Logobou. La propension à se faire justice n'est pas nouvelle dans cette région et la police n'en n'est pas à sa première confrontation incendiaire avec des casseurs. En effet, le commissariat incendié le 6 juillet, était en fait un abri de fortune

prêté à la police, en l'occurrence, l'ancien bâtiment du Haut-commissariat. Le commissariat de Diapaga, détruit lors des casses de 2011, devait rouvrir ses portes une semaine plus tôt, après réfection. Comme qui dirait, il est heureux pour le commissariat réhabilité que les policiers n'aient pas pu emménager à la date convenue. Le commissariat rénové est ainsi sauf mais, les policiers laissent encore derrière eux un local incendié. Pour Bertin Somda, le gouverneur de la région de l'Est, c'est la goutte de trop. Le gouverneur a donc convié la presse locale le mardi 9 juillet à Fada, en présence du Commissaire principal de police, Franck Elvis Compaoré, directeur régional de la police nationale (DRPN), de Elouan Jagui Ag Abdoulaye, Commandant du groupement CRS de Fada et Hié Bernard, assistant de police venu de Diapaga en place du directeur

provincial empêché. Bref et ferme, le gouverneur met en garde : «*On ne peut pas admettre que les citoyens se rendent justice. Les populations de l'Est doivent savoir que désormais, tout acteur de casse devra rendre compte. Nous ferons tout pour que les meneurs de casses soient traduits devant les tribunaux. Quand bien même ils sont des délinquants, la police ne peut livrer des personnes interpellées à la vindicte populaire. Cela ne peut être et, je voudrais que la population le sache. Désormais, nous mettrons tout en œuvre pour arrêter toute personne qui se hasardera à dégrader le matériel public.*

Nous prendrons toutes les mesures pour lui mettre la main dessus et la présenter à la justice, afin qu'elle réponde de ses actes. On ne peut pas réclamer l'ouverture de commissariat dans les communes et se permettre de l'assiéger, de malmenner les policiers et d'y mettre le feu. Désormais, les casseurs vont payer et, s'ils n'ont pas d'argent pour cela, ils paieront de leur liberté.» C'est peu dire que le gouverneur de la région de l'Est, le colonel major de gendarmerie, Bertin Somda, était remonté après les événements de Logobou et Diapaga de début juillet. Le gouverneur est d'autant plus excédé que, deux semaines plus tôt, deux agents des Eaux et forêts en mission dans la région, avaient été interceptés et molestés par les populations.◆



Le Gouverneur Bertin Somda



Quelques-uns des casseurs et pyromanes interpellés à Diapaga et Logobou, ici dans leur centre de détention au camp CRS de Fada.

Braquage à Logobou

Quatre braqueurs tuent deux personnes et font deux blessés par balles dans une même famille à Logobou

Les faits tels que reconstitués par le Commissaire principal de police Franck Elvis Compaoré, directeur régional de la police nationale.

Episode 1 : braquage sanglant à Logobou

«*Dans la nuit du vendredi 5 au samedi 6 juillet, sur le cours de 2 heures*», raconte le Commissaire principal de police, Franck Elvis Compaoré, directeur régional de la police nationale, «*nos éléments, au nombre de six (6) au poste de police de district de Logobou, ont été informés qu'une famille était en train d'être agressée. A leur arrivée, les délinquants avaient fini d'opérer et pris la fuite. Sur place, les policiers apprennent qu'à 2 heures du matin, la famille de Yonli Buado, a reçu la visite de bandits, au nombre de quatre (4) dont deux (2) portant des cagoules. Ils étaient armés de trois (3) fusils de chasse et d'un revolver. Ils ont donc fait irruption dans la famille et, celle-ci n'ayant pas tout de suite suivi leurs injonctions, ils ont fait usage de leurs armes, tuant deux (2) personnes, en l'occurrence Lombo Buado âgé de 30 ans et Tankoano Nkanou, ménagère et, blessant par balles deux autres membres de la famille, Yonli Bempamo une femme de 35 ans et Ouali Pouguida qui n'a que 18 ans*».

Episode 2 : arrestation de deux des braqueurs

«*La police s'est aussitôt mise à leur trousser et, c'est ainsi que, sur les quatre qui étaient sur deux (2) motos de marque Haojin, elle a pu interpeller deux des bandits qui répondent au nom de Tiabondou Pangadanba (34 ans) et Lanboandé Assidibé (39 ans). Sur les deux mal-*



Le praesidium du point de presse (de la gauche vers la droite), Franck Elvis Compaoré, le DRPN-Est, le Gouverneur Bertin Somda...



Elouan Jagui Ag Abdoulaye, Commandant du groupement CRS de Fada et Hié Bernard, assistant de police (Diapaga)

frats interpellés, la police a récupéré trois (3) fusils de chasse de calibre 12, dont l'un qu'ils ont pris au chef de la famille agressée ; une moto de marque Haojin ; treize (13) cartouches de calibre 12 ; un revolver et sept (7) munitions ; deux (2) cagoules ; deux (2) tenues de type bariolé et, une somme de 26 000 F Cfa extorquée à la famille.

Episode 3 : vindicte populaire de Logobou à Diapaga

«A la grande surprise des policiers, le commissariat a été encerclé le matin par la population, réclamant qu'on lui remette les personnes interpellées. Ce qui

n'était pas faisable. Malgré la masse, les policiers se sont débrouillés pour exfiltrer les deux interpellés, sur instructions du DPPN/Tapoa (directeur provincial de la police nationale), pour les conduire à Diapaga, chef lieu de province». Le directeur régional de la police nationale à Fada (DRPN) informé, faisait suivre à la hiérarchie, quand il est rappelé par le DPPN «parce que la population de Logobou avait suivi, à moto, jusqu'au commissariat de Diapaga, soit sur 70 Km, pour réclamer qu'on lui livre les bandits afin qu'elle puisse les travailler». Avec l'accord du Procureur de Diapaga, le directeur régional instruit alors le DPPN de conduire les interpellés à la Maison d'arrêt. «Ce que la foule ignorait, est

que les malfrats étaient détenus à la gendarmerie plutôt qu'au commissariat puisque, squattant l'ancien Haut-commissariat, la police n'a pas d'installation appropriée pour les gardes à vue. Faisant professionnellement usage de gaz lacrymogène, les policiers arrivent à disperser et distraire la foule, puis à extraire les interpellés vers la maison d'arrêt sans qu'elle s'en aperçoive. Croyant que les bandits sont en cellule dans le commissariat, la foule entreprend le saccage des locaux». Instructions est alors donné au DPPN de mettre à l'abri le matériel essentiel, armes et registres de service. «Les policiers ont juste le temps de s'y atteler avant que la foule galvanisée par des meneurs, mette le feu au commissariat après l'avoir bien arrosé d'essence. A l'arrivée des CRS dépêchés de Fada, la foule avait



Le DRPN Franck Elvis Compaoré

fin d'incendier le commissariat. Les CRS l'empêchent cependant de déverser sa déception de n'avoir pu mettre la main sur les bandits au commissariat, de fondre sur la maison d'arrêt et, même, de mettre également le feu au domicile du DPPN, comme elle en avait l'intention. Les CRS ont ensuite instructions de rester un temps à Diapaga pour protéger quelques cibles des pyromanes comme la maison d'arrêt, le Haut-commissariat, le domicile du DPPN ...». Sur le chemin retour à Logobou, les pyromanes ont agressé quatre policiers de Logobou et mis le feu à leur motos à défaut de pouvoir les passer à tabac.

Episode 4 : arrestation des pyromanes

Le Gouverneur de région instruit de poursuivre et interpeller les meneurs de la vendetta. La mission est entreprise dès la nuit du samedi 6 et, la police locale appuyée par les CRS, parvient à identifier des individus de Logobou et quelques uns de Diapaga, comme ayant dirigé la vindicte et l'incendie du bâtiment administratif abritant le commissariat. Seize (16) personnes seront interpellées et conduites à Fada, au groupement CRS, pour audition, avant leur traduction devant le procureur de la Tapoa à Diapaga.

Episode 5 : démantèlement du réseau des braqueurs du 6 juillet

Sans attendre, la police qui a obtenu les noms des deux complices des deux malfrats appréhendés, entreprend de les diffuser à la population de Logobou afin qu'elle puisse faire œuvre utile, en collaborant pour leur arrestation. C'est ainsi que l'un des fuyards, qui se croyait à l'abri derrière une frontière, est identifié par des habitants de Logobou de passage dans la ville béninoise de Banikoira. Il est reconnu et signalé à la police locale qui l'interpelle. Le Bénin cesse d'être un refuge pour le fugitif. Le DRPN, Franck Elvis Compaoré, se félicite de cette coopération par-delà la frontière et dépêche une mission à Banikoira au Bénin, pour récupérer son colis malfaisant. Il doit une fière chandelle à la population de Logobou. Ce troisième malfrat va donner un nom autre que celui du quatrième fuyard. Ce cinquième quidam qui n'était pas physiquement présent lors de l'attaque de Logobou, n'est autre que le cerveau de la bande. Il se prélassait quelque part dans les environs de Logobou quand la police de Diapaga l'a cueilli grâce aux indications de son complice. Le quatrième malfrat, en villégiature près de Logobou, sera lui aussi mis hors d'état de nuire grâce aux habitants de Logobou. Comme dit le DRPN «quand la population coopère, ya rien à faire, ça marche toujours. Les quatre, plus un cinquième qui n'était pas connu, ont été pris. Donc, on peut dire que ce réseau est démantelé». Les événements lui permettent de faire remarquer que «si la police avait livré à la vindicte populaire les deux premiers malfrats interpellés, jamais nous n'aurions pu mettre la main sur les autres et démanteler ce réseau».

Epilogue : la police sur la piste d'un autre réseau de braqueurs

Grâce à la coopération des populations et à celle,

cette fois-ci, de la gendarmerie de Banikoira au Bénin, les hommes du commissaire principal Franck Elvis Compaoré sont sur la piste d'un autre réseau de braqueurs opérant dans la zone de Nadiagou et se réfugiant au Bénin. Ainsi donc, «un sixième a été pris, encore du côté de Banikoira au Bénin mais, cette fois-ci, par la gendarmerie qui nous a appelé et nous sommes allés le chercher. Nous croyions qu'il appartenait au même réseau mais, il s'agit d'un auteur d'attaques à main armée qui avait opéré dernièrement entre Nadiagou et la frontière Bénin et qui a été reconnu par une de ses victimes de passage à Banikoira. Là aussi nous sommes en investigation pour démanteler ce réseau, parce qu'il n'a certainement pas agit seul». A Diapaga, la police a finalement emménagé dans le commissariat rénové mais, manque de mobilier, celui-ci ayant péri dans l'incendie des pyromanes du 6 juillet.

Morale des faits par le DRPN : «Il est important qu'on laisse la police et la gendarmerie faire leur travail jusqu'au bout. Ça aide tout le monde. Là, ça allait être encore des dangereux dans la nature. Ils allaient reconstituer leur réseau et recommencer à sévir».

Grand banditisme/Opération coup de poing

Conférence de presse du MBDHP section du Gourma

Par Dianou Yempabou

3 détenus meurent au camp CRS : le MBDHP «ne peut rester sans réagir»

Traquer les bandits, asseoir la sécurité des populations, c'est bien ! Respecter les principes des droits de l'homme y compris pour les présumés bandits, c'est encore bien ! Mais, comment faire des omelettes sans casser d'œufs ? Pour parler peu, c'est cela que les défenseurs des droits de l'homme demandent aux forces de défense et de sécurité. 3 présumés grands bandits sont morts au camp CRS de Fada. Dans des circonstances

La situation est fort embarrassante et le mouvement de défense des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), section du Gourma, a le mérite de la présenter sans bafouiller sur son objectif : indiscutablement, la question de l'insécurité dans la région de l'Est est très préoccupante ; certes, elle constitue «un frein au développement socioéconomique» mais, elle ne légitime pas «les méthodes et moyens de lutte



Sanfo Véronique

engagés par nos autorités. Pour le faire savoir, la section provinciale du MBDHP a convié les journalistes à son siège au secteur 10 de Fada, le vendredi 7 juin, pour une conférence de presse afin «d'informer l'opinion publique et d'interpeller qui de droit». Véronique Sanfo, présidente de la section du Gourma du MBDHP, a été formelle, claire et sans ambiguïté. Le MBDHP «condamne les actes de grand banditisme de toute nature». De même, le MBDHP «invite les populations à se démarquer de cette pratique et à s'organiser pour mener des actions citoyennes...». Ainsi, le MBDHP approuve les opérations de ratissage sécuritaire. Des opérations du genre de celle conduite dernièrement dans la région de l'Est par le directeur général de la sécurité intérieure, le colonel Omer Bationo. Ladite opération avait sorti la grosse artillerie : une équipe «d'éléments de la police et de la gendarmerie nationale (...) renforcée par d'autres venus de Ouagadougou et du groupement de gendarmerie départementale de Tenkodogo et appuyées par le 34e régiment inter-arme de l'armée de l'air et bien d'autres structures». Bilan de l'opération : entre le dimanche

114 braquages et 28 403 450 de francs emportés en 6 mois

De janvier à juin 2013, au moins 114 cas d'attaques à main armée ont été recensées dans la région, soit 64 cas au cours du premier trimestre et 50 dans le second. Côté butin emporté, une somme totale de 28 403 450 et divers autres biens allant des appareils domestiques, téléphones portables, aux vivres alimentaires, bétail, motos et objets de tout genre y compris les CNIB des victimes. Les braqueurs ne crachent sur rien.

Répartition des cas d'attaques à main armée, par province, au cours des deux premiers trimestres 2013.

1er trimestre

Provinces	nombre de cas	somme emportée (CFA)
Gourma	16	13 527 850
Gnagna	26	
Kompienga	5	
Komondjari	14	
Tapoa	3	
Total	64	

2ème trimestre, soit après l'opération coup de poing.

Provinces	nombre de cas	somme emportée (CFA)
Gourma	21	14 875 600
Gnagna	4	
Kompienga	8	
Komondjari	8	
Tapoa	9	
Total	50	

Rappel numéros verts de la Police le 10 10 et le 17



Jean Kagambeiga

ce qui s'est passé le 23 mars au camp CRS. Selon Jean Kagambeiga, juriste, le MBDHP a déjà saisi le parquet et le gouverneur de la région de l'Est. Avec cette conférence de presse, le MBDHP s'engage sur deux pistes : la judiciaire, en accompagnement des victimes, pour poursuivre qui de droit et, l'autre qui consiste à alerter l'opinion publique sur ce qui se passe lors de ces opérations dites «coup de poing» ou «conjointe de lutte contre le grand banditisme».

Des réseaux démantelés suite à l'opération «coup de poing»

Dans les actions post opération, la police a interpellé 3 malfrats qui opéraient dans la zone de Namoungou «qui troublaient vraiment le sommeil des gens de là-bas», selon une source digne de foi, «c'est sur la base d'informations sûres qu'ils ont été interpellés et, même qu'il y a eu des témoins qui les ont reconnus, ils ont été déférés et aujourd'hui, ils sont dehors. Qu'est-ce qui s'est passé ?» Une source proche du dossier indique que pendant le séjour de ces 3 malfrats dans les locaux de la police, des parents sont intervenus, y compris un certain richissime résident à Lomé qui a fait le déplacement accompagné d'un orpailleur de la Tapoa... Les interventions n'ont pas donc manquées mais, selon notre source, la police est restée ferme «nous ne prenons pas des coupeurs de route pour les libérer». Qu'est ce qui s'est passé par la suite, le constat est que «ces gens-là sont dehors».

L'opération coup de poing du dimanche 17 à minuit au mardi 19 mars 2013, a toutefois permis de démanteler nombre de gangs. Les caciques seraient de la Gnagna et, les forces de défense et de sécurité de Bogandé ont pu mettre fin à la carrière d'au moins quatre (4) réseaux pendant l'opération. Dans les actions post opération, elles ont poursuivi et appréhendé des malfrats jusque vers Boulsa, dans le Namentenga. De sources policières, deux réseaux au moins ont été démantelés du côté de Fada ; dans la Kompienga, un réseau ; dans la Tapoa, un réseau également.

Sports & loisirs, état des lieux**«Nous restons les parents pauvres»**

Rencontre avec le Directeur des Sports et Loisirs de la région de l'Est, le professeur certifié Zinguim Hermann Yabré

**Quels sont les domaines d'activités concernés par la dénomination Sports et Loisirs ?**

Les domaines d'activités concernés par la dénomination «sport» et «loisir» sont tout secteur d'activités qui concourt à la promotion et au développement des activités sportives et des loisirs. Bien entendu, les disciplines sportives sont bien connues de tous : football, volley-ball, basket-ball, athlétisme, etc. Quant aux loisirs, qui concernent l'occupation du temps libre, on y retrouve les disciplines comme la pétanque, les jeux de dame, le ludo, les cartes, etc. Voilà un peu ce qu'on peu dire sur les domaines des sports et loisirs.

Comment se portent les sports et loisirs dans la région de l'Est ?

Certes, il y a de l'engouement autour des activités sportives dans la région mais, force est de reconnaître qu'il y a beaucoup de choses à faire. Le sport ne se porte pas aussi bien qu'on l'aurait souhaité, en ce sens que jusqu'à présent, nous ne disposons d'aucune équipe qui évolue dans la division première et, ce, dans toutes les disciplines. Cela n'est pas normal.

Quels sont les secteurs d'activités les plus actifs en sports et en loisirs ?

Les secteurs les plus actifs dans notre région sont les sports collectifs, notamment le football et les sports de combat, taekwondo, karaté do. Ils prennent part à leur championnat et nous donnent un peu de satisfaction quant aux résultats. Il y a également la lutte, surtout en milieu scolaire. Il y a un club de lutte mais, qui ne mènent pas d'activités proprement dites. C'est au niveau des scolaires que nous avons des lauréats, comme cette année où, plus d'une dizaine d'athlètes sont revenus de l'Ussu-BF avec des prix. On peut également évoquer le tai-chi qui a fait ses débuts dans nos locaux, notamment dans la salle de réunion de la direction régionale mais, vous savez, à l'Est, ce n'est pas simple.

Quelle province vous donne le plus de satisfaction ?

C'est naturellement la province du Gourma où on retrouve presque toutes les disciplines. Les autres provinces se battent comme elles peuvent mais, c'est dans la province du Gourma qu'il y a plus d'activités et de résultats.

S'agissant des sports, quelles disciplines méritent votre bonne note ?

Le sport qui nous donne, pour le moment, beaucoup plus de satisfaction, c'est le sport scolaire et universitaire, l'Ussu-BF. Depuis ces deux dernières années, c'est à ce niveau que nous obtenons beaucoup de trophées. L'Ussu-BF a vrai-

ment repris à l'Est et, nous pensons que c'est à travers cette compétition que l'on peut développer le sport civil, le sport de compétition. Nous avons bon espoir.

A quelles disciplines décernez-vous le carton rouge ?

Pas de carton rouge en tant que tel mais, interpeler les acteurs des autres disciplines sur l'urgence qu'il y a des efforts à fournir. Prendre conscience qu'il faut mieux s'organiser pour parvenir à des résultats dans notre région, parce que nous ne sommes pas inférieurs aux autres, nous pouvons aussi monter sur les podiums. Mais, il faut s'organiser et s'y investir un peu. La preuve est qu'au niveau des petites catégories, nos enfants se hissent toujours dans les phases finales. L'année surpassee, nous avons battu la représentation de Ouagadougou, ici, 2-0 en football ; c'est dire que nous avons du talent. Lors de la dernière compétition «Airtel jeunes talents», nous nous sommes classés 3e au plan national et 1er au plan régional. Les prédispositions sont donc là, restent le suivi, l'organisation de l'élite. Et puis, faut-il le rappeler, dans le temps, c'est Fada qui était la référence en volley-ball et l'équipe nationale de volley était, à 80%, constituée de joueurs de l'Est.

Disposez-vous des moyens humains, matériels et financiers pour tenter un sursaut ?

Nous disposons d'une dizaine de cadres de sport, répartis dans les cinq (5) provinces pour accompagner les différents acteurs dans l'animation et l'appui conseil mais, en terme de moyens financiers et matériels, il faut le dire, nous restons les parents pauvres. La preuve est que la direction régionale des sports et des loisirs ne dispose pas de matériel roulant. Alors qu'on sait que le sport est synonyme de mouvement. Il faut bouger mais, si vous ne disposez pas de matériel roulant, comment pouvez-vous bouger ? C'est difficile, les moyens ne suivent pas. En terme d'équipements et de moyens financier donc, il faut dire la vérité, nous sommes en manque. C'est cette année seulement que la direction régionale vient de bénéficier du crédit délégué et, c'est juste pour le fonctionnement. Nous ne disposons pas de fonds alloués à l'achat de matériels et, en fait, notre rôle n'est pas de doter les clubs en matériels mais, essentiellement, de les appuyer dans leur organisation et dans l'appui conseil, parce que quand un club se crée, il est autonome.

Pouvez-vous nous citer des clubs de référence ?

Nous avons des clubs et, notamment quatre clubs de football qui sont affiliés à la fédération. En l'occurrence, le «Nalambou» qui évolue présentement en deuxième division ; le «Jawaba-Jawaba»

et la «Kompienga FC» en troisième division et, les «Hirondelles FC» qui prend part au championnat de foot féminin. En volley-ball, nous avons les «Lions du Gourma», il est vrai que l'équipe ne joue plus en première division mais, nous sommes en train de nous préparer pour être dans l'élite du volley burkinabè. Au niveau des loisirs, chaque province a au moins un club de pétanque structuré et reconnu. Pour les jeux de l'esprit, genre jeux de dame, jeux de cartes, il y a également des clubs mais, ils sont insuffisamment structurés. Ce sont donc des clubs informels car, pour être reconnu, un club doit au moins disposer d'un récépissé et être affilié à sa fédération. C'est la démarche qui lui permet de prendre part aux différentes compétitions organisées par les fédérations et, c'est à cette tâche que nous sommes attelés. Aider les clubs à se munir de récépissé afin d'être reconnus.

La réussite en sport est presque toujours tributaire de l'environnement humain ; pouvez-vous vous estimer suffisamment accompagné pour faire bouger les choses ?

A ce niveau, nous avons l'appui des autorités locales dans notre mission, l'accompagnement précieux de certaines personnalités tel que le PDG de Diamondi services mais, force est de reconnaître que les filles et fils de la région de l'Est ne s'investissent pas suffisamment dans le développement et la promotion du sport. Vous savez, quand les fils s'investissent, quand il y a des fils qui déposent des coupes, quand des opérateurs économiques déposent des coupes, ça permet d'organiser des compétitions, ça aguerrit les acteurs, ça permet la détection de talents et le renforcement des équipes. Malheureusement, dans la région de l'Est, ce sont des choses qu'on voit rarement. Jetez un regard dans les autres régions ; tel député est venu organiser, tel ministre est venu organiser, tel opérateur économique a organisé et, quand il y a des compétitions, ça suscite l'engouement et ça élargit la base de la pratique sportive. Vraiment, c'est ce dont nous avons besoin dans la région de l'Est.

L'organisation et l'engagement des acteurs vous semblent-ils assez stimulants ?

Oui, nous avons beaucoup de satisfaction quant à l'engagement des acteurs et, ce, malgré les moyens dérisoires. Cependant, il faut perséverer, il faut plus d'organisation, plus d'engagement pour prétendre à des résultats meilleurs.

Dans quelles disciplines pensez-vous que la région peut prétendre à des lauriers ?

Nous pouvons être champion dans toutes les disciplines, à condition d'avoir un peu de moyens et une bonne dose d'organisation. La région de l'Est, comme je le disais, a longtemps été le foyer du volley-ball. Les joueurs de l'équipe nationale communiquaient en Gulmacema quand ils jouaient. Pour dire que la plupart étaient des gens d'ici mais, depuis une certaine génération, je pense que le travail est insuffisant. Présentement, j'ai demandé qu'on nous affecte un spécialiste en volley-ball, afin que nous puissions redonner du tonus à cette discipline.

Est-ce à dire que vous sentez qu'il y a de la qualité dans ce domaine ?

Oui, il y a de la bonne graine. Quand vous voyez les gens jouer, on sent qu'on peut toujours faire avec le volley dans la région de l'Est. Il suffit d'une bonne organisation.

Reconnaitre ses faiblesses est déjà une piste vers la solution ; que faut-il pour un retour en force des sportifs de la région ?

C'est la motivation. Je prends l'exemple du «Nalambou». Récemment, j'étais avec les joueurs, ils étaient en grève parce que les primes de match ne suivent pas, y a pas de salaires. Et, vous savez, c'est très difficile à gérer pour un président de club car, ce que la fédération donne est très

dérisoire. Ça ne suffit pas et, quand on n'a pas d'appuis au niveau local, pas de sponsors, pas d'initiatives pour l'autonomie du club ; c'est assez difficile quand on sait qu'aujourd'hui, le sport c'est l'argent et, tous ceux qui jouent aspirent à l'argent. Donc, si on n'a pas d'initiatives pour avoir les moyens et se prendre en charge, ça ne peut pas marcher. Le «Nalambou» avait bien commencé la compétition en alignant quatre victoires mais, avec cette histoire de motivation, le moral des acteurs a pris un coup et l'équipe est entrée dans un cycle de défaites.

Il y a également eu une triste histoire de licence, qu'est-ce qui s'est passé ?

Oui, c'est vrai, le premier match a été perdu par forfait, parce que les licences des joueurs n'avaient pas été traitées. Mais, le «Nalambou» n'était pas seul dans ce cas. Presque tous les clubs de l'intérieur ont eu ce problème et, Tenkodogo et Koupela, par exemple, ont également signé forfait. Il appartient aux dirigeants de club de s'y prendre à temps pour le traitement des licences. Les années antérieures, il y avait moins de rigueur pour les premières journées, les gens jouaient sans licence et, il se trouve que la fédération demande à présent le respect des règles et les gens doivent suivre. Je pense que c'est normal. Ainsi, nous avons mal démarré jusqu'à un changement d'entraîneur. L'encadrement technique compte beaucoup pour la réussite d'une équipe et je pense qu'ils ont été obligés de se séparer de l'entraîneur titulaire.

L'espoir est-il permis de voir le «Nalambou» accéder à l'élite cette année ?

Je crois qu'il faut être réaliste. Nous avons raté la montée dès le départ. Maintenant, il s'agit de jouer pour le maintien, parce que si nous sommes relégués en 3e division, ça va devenir encore plus compliqué.

Qu'est-ce qui explique, selon vous, cette chute de résultat pour le sport dans la région ?

Cela peut s'expliquer sur plusieurs plans. Il faut dire qu'au temps où le volley, par exemple, marchait ici, il y avait des encadreurs chevronnés qui aimaient la chose et se donnaient à fond. La jeunesse de l'époque pratiquait aussi le sport pour soi-même, parce qu'elle aimait le sport. La région ne pouvait que réussir. Aujourd'hui, les choses ont changé. Dès que quelqu'un commence à évoluer dans un petit club, il dépense son énergie en revendication, alors qu'au niveau local ici, on sait que les clubs n'ont pas de moyens. Les gens oublient que c'est à travers ce petit club qu'on peut jouer, développer des qualités et se faire voir par les clubs plus huppés et avoir de l'avenir. Mais, non, dès la base, on commence par demander, alors que les clubs n'en disposent pas et, bien sûr, on ne va pas loin. Nous avons pour ambition de réorganiser le volley-ball et, nous avons bonne foi.

En attendant, vous avez initié une compétition en ce début de vacances, de quoi s'agit-il ?

Nous avons estimé qu'il était bon d'organiser une coupe interservices, non seulement pour permettre aux travailleurs de se connaître, de se frotter, de fraterniser, mais aussi, profiter du fait que le sport contribue beaucoup au maintien de la santé ; quand il y a la santé, on produit bien. C'est ce qui a motivé notre démarche et la compétition s'est bien déroulée dans un bel engouement. Sous la présidence donc du gouverneur de région, Bertin Somda et, le parrainage du député Michel Thiombiano, la direction régionale des sports et loisirs a lancé le tournoi interservices de Maracana en même temps que le sport pour tous, le 30 juin dernier. Nous avons regroupé certains services puisqu'il y en a qui, à eux seuls, ne peuvent pas fournir une équipe. Nous sommes parvenus à un regroupement de 12 équipes et la compétition a été de haute facture.

Tournois de Maracaña

Coup double pour l'A.S. Police

L'espace d'une semaine, samedi 10 et jeudi 15 août, l'équipe de football de la police a engrangé deux trophées. 10^e édition de la Coupe de la Caisse populaire de Fada et 2^e édition de la Coupe Inter services de la direction régionale des Sports et Loisirs. En finale, respectivement de la Coupe interservices et de la Caisse populaire, l'AS police a surclassé l'équipe des services de l'Economie et des Finances 3 buts à 1, une semaine après avoir donné une fessée, 1-0, aux «Enfants s'amusent» du secteur 10. Un double succès qui ne doit rien au hasard. Il ne pouvait en être autrement vu la place que la pratique du sport occupe dans l'agenda des policiers.

Ils sont formés au maintien de l'ordre, ils savent tenir le ballon. La compagnie républicaine de sécurité, la police municipale, le commissariat central, le service régional de police judiciaire, le service régional de la sûreté de l'Etat, «l'ensemble des services de police à Fada,

se retrouve, tous les lundis et jeudis soirs, pour des entraînements, des exercices et, bien sûr nos fameux 8 kilomètres tout le monde entend parler». Le Commissaire principal Franck Elvis Compaoré, directeur régional de la police nationale se dit très fier de ses éléments. Il récolte surtout ce qu'il a semé car confie-t-il, «depuis mon arrivée, le sport est obligatoire. J'ai nommé, par note de service, un officier des sports et des loisirs, en l'occurrence l'assistant de police Pedehongba Noufou, pour s'occuper de ces questions au niveau de la police. Et j'ai même demandé à chaque directeur provincial et chef de service de prendre une note de service pour désigner un officier des sports et des loisirs dans son service». A Fada, et pour ce qui est du football, l'officier des sports regroupe les footballeurs de tous les services de police pour des séances d'entraînements.

Pour la coupe de la CNSS et, particulièrement,



Coupe Interservices 2013



Coupe Caisse Populaire

Avec la compagnie de deux trophées, le DRPN Franck Elvis Compaoré a de quoi être heureux. Ci-dessous, l'équipe des policiers, vainqueur 3 # 1, en finale de la Coupe Interservices, 2^e édition.



Crédit photo : Officier de police Aziz Sawadogo

Les vainqueurs 1 # 0 en finale de la Coupe de la Caisse populaire.

la coupe interservices de la direction des Sports et Loisirs, le DRPN avait encore pris une note de service pour réquisitionner l'ensemble des joueurs afin qu'ils soient libérés de certaines servitudes pour pouvoir s'exercer. Comme le dit le DRPN, «comprenez donc que nous avons pris la chose au sérieux et c'est ce qui a donné le résultat que l'on constate aujourd'hui». Avis aux concurrents pour les prochaines éditions.

Lisez
et faites lire
Les *Echos*
du Sahel



L'assistant de police Pedehongba Noufou, officier des sports et des loisirs.

